

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 118

"PRESTIGE", le vrai naufrage :



celui de la responsabilité dans nos sociétés

SUD-OUEST NATURE

édité par la
SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

*Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique*

Sommaire

EDITORIAL	Paradoxe français	1
AU FIL DES MOIS	Quoi de neuf ?	2
ACTUALITÉ	"Prestige", le mal nommé	4
	Pollutions des mers, gouvernements au travail !	5
	Décentralisation : la contribution de la SEPANSO	8
UN GESTE POUR LA NATURE	Petit tour d'Europe	10
DOSSIER	Johannesburg	11
SECTIONS DÉPARTEMENTALES	Tour d'horizon	19
VOS COURRIERS	Vous nous avez écrit	24
PROTECTION	Le Vison d'Europe	26
LOISIRS	Note de lecture	28



Fédération SEPANSO
1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

COUVERTURE :

Un grand merci à Pancho qui nous a aimablement autorisés à reproduire son dessin, paru dans "Le Monde" du 20 novembre 2002 sous le titre "Délit de suite"

Paradoxe français

Apparemment, les choses bougent pour l'environnement. Mais leur mouvement même pose question... Qui donc en effet, il y a bien plus de vingt ans, critiquait le Ministère de l'Agriculture, du haut duquel des crétins diplômés et prétentieux prônaient, en guise de modernisation, la suppression de ces haies ridicules, héritées de générations de paysans non diplômés, et donc réputés nuls ? Qui s'indignait qu'on puisse autoriser le développement d'usines à risque à proximité des vieux noyaux urbains - comme à Bassens, ou au contraire, de lotissements urbains auprès des usines dangereuses préexistantes - comme à Toulouse ? Qui se préoccupait de l'extension croissante des marées noires et de la nécessité impérieuse de prendre des mesures draconiennes contre les armateurs, affréteurs ou chargeurs véreux ? Qui protestait contre la promotion démagogique de la bagnole, qui conduisait inmanquablement à l'asphyxie des villes et des hommes, à la dépendance énergétique, et aux guerres pour le pétrole ? Qui prônait alors une révision déchirante et urgente de la politique des transports en Europe et dans le monde ? On pourrait allonger la liste...

Ne cherchez pas. C'était ceux que les journalistes de l'époque regroupaient alors, avec une ironie méprisante, sous le vocable d'écologues... Certains étaient de simples militants d'associations, gens de terrain et de bon sens, scandalisés par ce qu'ils constataient tous les jours. D'autres, des universitaires, des chercheurs, qui, faits et chiffres en mains, tiraient légitimement la sonnette d'alarme au nom de la rigueur scientifique. Mais les Ramade et les Dorst étaient alors bien peu nombreux ! Car il ne fait pas bon contester ses pairs et cracher dans la bonne soupe des fournisseurs de crédits pour les labos de recherche ! Et puis chacun sait, comme chantait alors Brassens, que "les braves gens n'aiment pas que l'on suive une autre route qu'eux"...

Un exemple : en deux décennies, comme le rappelait il y a quelque temps Philippe Pointereau, du Réseau Forêt de FNE, on a allègrement rasé en France plus de 40.000 kilomètres de haies. Et alors même qu'on sonnait l'alarme, les tenants de l'agriculture productiviste d'alors et leurs protecteurs syndicalistes, ou politiques, comme un certain Jacques Chirac, devenu depuis par la grâce de Nicolas Hulot le chantre de l'écologie pure et dure - au moins dans ses discours - n'avaient que mépris pour ces débiles antiprogrès. Il a fallu les inondations de Morlaix, du Sud-Est, de la Somme, et tant d'autres. Aujourd'hui, on repare d'expansion des crues, on replante les haies, et Madame Bachelot parle de "rétablir le bocage".

Il a fallu la décharge de Montchanin, les incinérateurs à dioxine, l'explosion de Toulouse. Aujourd'hui, on s'occupe, nous dit-on, de développer "une conscience des risques". On aurait préféré, disons-le bien net, une solide répression contre ceux qui les créent...

Il a fallu le scandale du sang contaminé, celui de l'amiante, celui de l'ESB, et la question des OGM, pour qu'on arrive enfin à parler du principe de précaution - en parler surtout, parce qu'en pratique, on le tient à longueur de gaffe, ce principe si "paralysant" !

Mais à quel prix, chers concitoyens ? Le contribuable paie aujourd'hui, pour réparer la bêtise et la soif de gain immédiat de cette armada de soi-disant responsables, petits et grands chefs, en fait incapables majeurs et, malheureusement, trop souvent encore aux commandes. Certes, ils ont fini par apprendre, à force de coups durs, ce que signifierait l'internalisation des coûts - en français ordinaire : intégrer dans les prix tous les impacts, même indirects, d'une politique sectorielle. Mais ils ne semblent pas encore prêts à la mettre sincèrement en œuvre. Quant aux dégâts, si l'on peut espérer corriger à coup de fric, et malgré leur énormité, une part des errements de politiques agricole ou industrielle vicieuses, qui paiera jamais la souffrance de ceux qui ont dû quitter la terre contre leur gré, ou de ceux qui furent ou sont tués par le sida, ou par les poisons industriels, suite à l'aveuglement têtue de scientifiques et de politiciens bornés transformés en larbins serviles de l'économie du moment ?

Et aujourd'hui, suite au naufrage du Prestige, voilà que certains viennent nous faire un bien curieux numéro de communication. Pourtant, malgré le renfort des hélicoptères, des conférences de presse, et des millions d'euros miraculeusement débloqués, il est difficile de faire oublier que les "responsables" en France ont trop souvent une bien curieuse façon de faire confiance aux scientifiques pour traiter des problèmes environnementaux.

On a en France, devant la science, la confiance sélective. On fait confiance quand ça plaît. Quand ça arrange. Les experts concoctent-ils un chalut à pétrole pour écrémer la merde du **Prestige**, alors des crédits sont ouverts, car la Science est bonne. Mais les mêmes critiquent-ils les excès de prise de poisson par la pêche actuelle ? Alors il faut, au nom du pluralisme sans doute, remettre en cause le crédit qu'on peut accorder aux gens de l'IFREMER, si prompts à critiquer nos

Suite page 2...

...Suite

pauvres pêcheurs qu'on ne peut que s'interroger sur leurs méthodes de calcul. De même, les sommités du Muséum contestent-ils les timidités de l'Etat vis-à-vis de la chasse aux migrants ? C'est la bronca, et on va voir ailleurs s'il n'y aurait pas des chercheurs qui auraient un avis scientifique plus nuancé - et moins perturbant pour l'ultra-chasse... Ainsi de suite.

De même agit-on envers l'Europe. On veut plus d'Europe, lorsqu'il faut faire appel à la solidarité pour indemniser des victimes. Mais on crie à l'égorge, lorsqu'il faut faire évoluer l'agriculture, du productivisme vers la qualité. On proclame sur le front des Quinze la guerre aux "armateurs véreux". Mais on se voit traînés devant la justice européenne pour n'avoir pas contrôlé les navires comme nous aurions dû le faire, si les actes suivaient les discours. Et tandis que le président tonne contre les "voyous de la mer", les députés européens de son propre parti votent comme un seul homme au Parlement Européen contre la création d'une commission d'enquête sur le **Prestige**, et son ministre du budget saque de 4,62 millions d'euros, au nom de la régulation budgétaire, les crédits du chapitre Police et sécurité maritimes ! On croit rêver !

Au fond, nous sommes une nation qui cultive plus le paradoxe que l'ail : l'écologie, c'est bien - mais quand cela vient de ceux qui ont toujours tout fait pour la tuer dans l'œuf ; l'Europe, c'est bien - mais quand elle paie, pas quand elle exige ; et la science enfin, c'est bien - mais quand elle ne trouble en rien les règles immémoriales de l'économie libérale en plein essor... En un mot, nous sommes au pays de l'Ecologie Paradoxe !

Bonne année quand même !

Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur
Le 15 janvier 2003

Et surtout, ne baissons pas les bras ! Avec mes meilleurs vœux

Pierre Davant

Pierre DAVANT, Président

Quoi de neuf ?...

Notés pour vous, quelques nouvelles marquantes des derniers mois dans le domaine de l'environnement.

Pesticides illégaux

18 octobre 2002

Huit distributeurs de produits phytosanitaires ont été mis en examen par un juge de Saint-Gaudens, pour avoir procuré à leurs clients agriculteurs des pesticides interdits en France. L'affaire a débuté dans le Gers et la Haute-Garonne. Notre fédération nationale, France Nature Environnement, s'est constitué partie civile auprès du Tribunal de grande instance de Saint-Gaudens.

Arjuzanx

18 octobre 2002

Arjuzanx est, comme Hostens, symbole du lignite. Exploité par EDF pendant 32 ans pour alimenter une centrale thermique, le site a été reconverti à partir de 1992. Un programme unique en France a été mené avec l'aide de l'Etat, des collectivités locales et de l'Office National de la Chasse, avec comme résultat une Réserve Naturelle de 2.600 hectares où l'on a compté jusqu'à 35.000 grues cendrées. Cinq lacs de 500 hectares en tout ont remplacé les carrières de lignite. Outre les grues, 150 espèces d'oiseaux y ont été recensées, ainsi que des loutres, genettes, chevreuils, visons... Le département des Landes a racheté cette réserve à l'Etat et va y apporter des aménagements pour ouvrir au public une partie du site. En prévision : un musée du lignite et peut-être... des installations de remise en forme... !?!

Pneus orphelins...

19 octobre 2002

L'incendie d'un immense stock de pneus à Cérons, en Gironde, estimé entre 30.000 et 50.000 mètres cubes de pneus usagés, a rappelé brusquement aux pouvoirs publics l'existence de cette décharge illégale que les élus locaux et les riverains tentaient depuis plusieurs années de faire mettre en conformité, sans succès. En effet, dans le jargon administratif, cette décharge est ce que l'on appelle un "site orphelin", c'est-à-dire que le gestionnaire et le propriétaire du terrain se sont tout simplement évaporés dans la nature, dès les premiers arrêtés et mises en demeure pris à leur encontre ! Toujours est-il que le sinistre a maintenu les sapeurs-pompiers et les riverains en état d'alerte durant plus de trois jours, sous une énorme colonne de fumée noire. L'enquête de police n'a pas exclu une origine criminelle. Rappelons qu'au début du mois, toujours dans le Sud-Gironde, à Toulence,

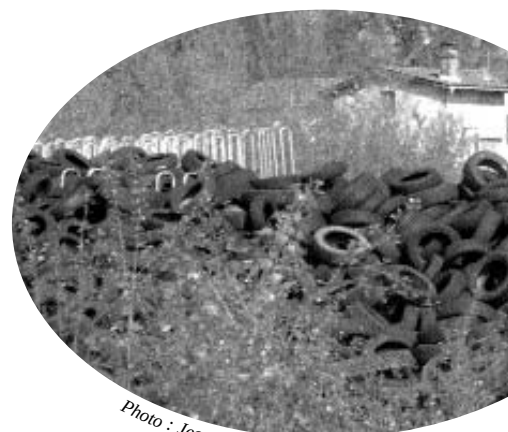


Photo : Jean-Paul MENNIER

une décharge tout aussi illégale de déchets verts avait pris feu. Le problème du stockage des pneus est encore plus inquiétant à Espiet (photo) sur le site de l'ancienne usine de ciments. Suite à un début d'incendie, les pompiers de Branne ont estimé le stock à 500.000 pneus, certains enterrés. Là aussi, le site semble orphelin...

Cruella au Ministère ?

6 novembre 2002

Madame Roselyne Bachelot se prépare de jolis manteaux en peaux de belettes, martres et autres putois ! Sabrant des années d'efforts des associations de protection de la nature, elle a décidé de réintégrer la belette, la martre et le putois parmi les espèces susceptibles d'être classées nuisibles, eux qui en étaient sortis il y a quelques mois à peine... Pourtant, les scientifiques s'accordent sur l'utilité de ces mammifères dans la régulation des populations de petits rongeurs. Mais la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable n'en a visiblement que faire, préférant écouter la plainte des chasseurs qui reprochent en secret à ces espèces d'être trop aimées des protecteurs. A titre d'information, les dégâts très sérieusement reprochés à la belette en Gironde en 2002 concernent une fois dix œufs et une autre onze poulets (quel appétit féroce pour un animal pesant moins de cent grammes !) ; le putois quant à lui est crédité de quatre œufs (en deux fois), neuf poulets (en deux fois) et deux pigeons. Heureusement pour Madame Bachelot, le ridicule ne tue pas...

Vente d'ivoire

12 au 15 novembre 2002

A Santiago du Chili, où se tenait la 12ème conférence de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), les représentants de 160 pays ont voté à la majorité des deux-tiers une auto-

risation de vente des stocks d'ivoire pour l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie à partir de mai 2004. La mise en place de quotas annuels demandés par ces mêmes pays de vente a été refusée. La chasse ne doit pas reprendre officiellement puisqu'il s'agit d'écouler des stocks existants, mais malgré les assurances de contrôle de la CITES, les associations sont toutes d'accord pour affirmer qu'une reprise du commerce va de pair avec une recrudescence du braconnage. La CITES avait déjà accordé une dérogation au commerce de l'ivoire, interdit en 1989 : en 1997, le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe avaient été autorisés à vendre leurs stocks au Japon. Le Kenya avait alors observé une recrudescence du braconnage sur son territoire (source : uneterre.net).

Arbres remarquables

14 novembre 2002

Riche de ses forêts cruellement éprouvées fin 1999, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a lancé une opération de recensement de ses arbres les plus remarquables. Aidé par les travaux de deux associations, "Découverte du patrimoine paysager et botanique" et "Mathusalem", un ingénieur agronome, Yoann Chassagne, a mené pendant six mois un inventaire dans toutes les communes concernées. Pour la Dordogne, 120 arbres ont été retenus et 90 pour le Limousin. Certains arbres seront soignés, d'autres feront l'objet d'une taille douce, leurs alentours seront aménagés. Un site Internet présentera les heureux élus et des circuits balisés sont prévus.

Nouvelle marée noire !

23 novembre 2002

Pratiquement trois ans jour pour jour après le naufrage de l'Erika, un nouveau pétrolier, "Le Prestige", est victime d'un naufrage au large de la Galice en Espagne. En trente ans, les Galiciens en sont à leur cinquième marée noire ! (lire page 4) ■

BREVES

APPEL A LA VIGILANCE !

Vous avez sans doute été informés de la publication au JO du 4 mai d'un arrêté du Ministère de l'Environnement mettant fin à la possibilité de faire usage de produits toxiques pour détruire des espèces gibier classées nuisibles (le ragondin...).

Il semble que les groupements de défense contre les ennemis des cultures, qui tirent l'essentiel de leurs ressources des subventions de soutien à ce type de lutte collective, et qui ne veulent pas se reconverter au piégeage, financièrement moins rentable, ne l'entendent pas de cette oreille et souhaitent continuer leurs pratiques désastreuses pour la faune.

Le prétexte avancé est que le Code de la Santé autoriserait toujours l'usage du poison.

Bien entendu, cette argumentation est fallacieuse et peut être juridiquement démontée, mais le soutien apporté à cette thèse par le Ministre de l'Agriculture brouille les cartes et risque de freiner les initiatives des agents chargés de la police de la nature.

Selon toute vraisemblance, tout le monde, administration en premier, compte sur les associations pour saisir les tribunaux et demander aux juges de dire le droit, c'est pourquoi nous faisons appel à votre vigilance et nous vous prions de nous signaler tout usage d'appâts empoisonnés (carottes placées sur des radeaux) que vous pourriez constater au cours de vos promenades dans la nature en veillant à communiquer à notre secrétariat toutes les informations utiles concernant leur localisation exacte.

D'avance merci.

Pierre DELACROIX,
Groupe de travail FNE
"Sécurité maritime"

Le 9 janvier 2003

BREVES

COLLECTIF ANTI MAREE NOIRE

A la mi-janvier, un groupe de militants associatifs, principalement autour du Bassin d'Arcachon, a lancé une initiative en vue de la création d'un collectif anti marée noire. La SEPANSO a proposé que le collectif s'adosse à la plate-forme de FNE qui est en cours de finalisation et qui va déboucher sur une pétition internationale. Le texte présenté dans ce dossier, l'a été par ailleurs à l'émission de France 3 "Question de région" par Pierre Davant. Il est largement diffusé parmi les premiers adhérents du collectif. Une liste de diffusion Internet a été créée à cette occasion qui vous permet (en plus du site FNE où ce document est consultable) d'être destinataires des informations associatives sur les suites du naufrage du Prestige.

Pour vous inscrire sur cette liste, envoyez un message, avec comme objet "Subscribe", à :
mareenoire-request@ml.free.fr

Vous recevrez un email de confirmation à renvoyer. Ensuite, pour adresser des messages à tous les inscrits de la liste, l'adresse est :
mareenoire@ml.free.fr

Pierre DELACROIX

"Prestige", le mal nommé

Dès le naufrage du pétrolier Prestige, en novembre, toutes les associations de protection de la nature du littoral atlantique ont su qu'elles auraient à affronter de graves problèmes de pollution.

Gâce aux médias qui ont largement couvert l'événement, on sait ce qu'il en est aujourd'hui : on a affaire à une marée noire particulièrement vicieuse, éparpillée, peu visible au large, et qui ne relève pas des moyens de traitement mis en œuvre par exemple lors de l'accident de l'Erika. C'est une marée noire "au ralenti", qui promet de durer - surtout si les engins sous-marins de l'IFREMER ne parviennent pas à colmater les brèches de l'épave.

Depuis deux mois, la SEPANSO a participé activement à la préparation de la lutte contre cette catastrophe. De nombreuses réuni-

ons de travail ont eu lieu, et en liaison avec la Protection Civile et la DIREN, le personnel de terrain de l'association fait maintenant face au mieux, en collaboration étroite avec nos amis d'autres associations spécialisées ou des centres de soins, aux interventions nécessaires. Un courrier a été envoyé aux membres de la SEPANSO Gironde qui souhaitent aider sur le terrain. On le sait, cette présence des volontaires a déjà posé problème lors de l'accident de l'Erika. Car ces fuels lourds sont particulièrement toxiques,

et leur participation soumet les volontaires à des risques de santé réels. C'est pourquoi - de même que pour d'autres aspects matériels - ce volontariat ne pouvait passer que par un accord des collectivités, seules à même d'assurer - à tous les sens du terme - les obligations de protection des personnes. Nous avons ainsi pu mettre en place des équipes de nettoyage sur la Réserve naturelle du Banc d'Arguin

Bien entendu, au niveau national, notre fédération France Nature Environnement n'est pas restée inactive. Bien au contraire, un groupe de travail comportant des responsables associatifs du littoral atlantique et des experts s'est efforcé, tirant les enseignements de ce dernier naufrage et de celui de l'Erika, de construire pour les associations **une plate-forme politique de revendications**, afin que cessent les tolérances scandaleuses qui conduisent à de telles catastrophes. C'est ce texte que vous trouverez dans les pages suivantes, et qui va être sous peu transformé en une pétition européenne proposée à la signature des citoyens par toutes les associations de l'Union Européenne. Car ce qu'il importe maintenant de créer, c'est un puissant mouvement de pression sur le monde politique et sur les acteurs de l'économie, tant nationaux qu'euro-péens et internationaux, pour obtenir la mise en place de mesures efficaces, aussi bien (et surtout) pour la prévention que pour la réparation des dégâts - qui sont énormes. ■



Photo : Jean-Jacques BOUBERT

Pollutions des mers

Gouvernements, au travail !



Plate-forme associative
(une initiative de la fédération
France Nature Environnement)

Torrey-Cañon, Amoco-Cadiz, Olympic Bravery, Bøehlen, Gino, Tanio, Braer, Exxon-Valdez, Amazone, Erika, Prestige... les accidents de pétroliers se succèdent. Les pertes de produits chimiques aussi.

Un domaine où des progrès sont possibles

Les causes de dégradation des mers du Globe sont multiples (rejets littoraux urbains, agricoles et industriels, pollution des fleuves, retombées des déchets atmosphériques, exploitation des fonds marins...). Naufrages et pertes de cargaisons dangereuses constituent un domaine où des progrès urgents sont possibles.

Une urgence absolue

Cela est d'autant plus impérieux que, pour de multiples raisons (prévention du changement climatique, économies de pétrole, réduction des impacts terrestres et aériens du transport...), **la voie maritime et fluvio-maritime est appelée à connaître un fort développement** dans les prochaines décennies.

Un appel citoyen solennel

Sans jamais perdre de vue les autres agressions, ni la nécessité de réduire très fortement la consommation de pétrole des pays industrialisés et de maîtriser celle des pays en développement, **les organisations et personnes signataires appellent solennellement les gouvernements à prendre enfin leurs responsabilités en engageant les actions suivantes.**

APPLICATION ET ACCÉLÉRATION DES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES, EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

En dépit des efforts de l'Union européenne, **la plupart des pays de l'Union ont refusé ou fait traîner l'application d'un plan sérieux contre la pollution de leurs côtes alors que les Américains - pas toujours les plus vertueux - l'ont fait dès 1990**, après le naufrage de L'Exxon Valdez (1988). Nous demandons de façon pressante :

- **L'application anticipée de la totalité des mesures des "paquets européens" Erika I et II** comme demandée par la Commission ; nous n'acceptons pas les freins mis par la

Grèce, l'Italie, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas... ni l'inertie de pays comme la France.

- **Une inspection technique des navires et des conditions sociales des équipages** ; nous dénonçons les pays qui ne tiennent pas leurs engagements en nombre de contrôles (France, Irlande...) ou qui pratiquent des contrôles approximatifs, comme la Grèce, le Portugal ou l'Espagne.

- **Des installations de dégazage suffisantes** dans tous les ports pétroliers, avec obligation d'utilisation,

mouchards sur les navires, et sanctions exemplaires contre tous les rejets en mer.



Les "boulettes" du Prestige en Gironde.

Photo : J.J. BOUBERT

MESURES NOUVELLES AU NIVEAU EUROPÉEN

Nous refusons la décision démagogique qui vient d'être généralisée de renvoyer de façon systématique les cargaisons dangereuses en haute mer, au-delà des 200 milles (zone économique exclusive). Mais nous demandons en revanche :

- Un état des lieux environnemental des côtes et du milieu marin européen.
- Un contrôle et un agrément européen des sociétés de classification.
- L'unification et le renforcement des procédures de contrôle pour tous les navires.
- La création d'un corps unique eu-

ropéen d'inspection des navires rattaché à l'Agence européenne de sécurité maritime qui vient seulement de démarrer, comprenant des spécialistes chimie et pétrole.

- Des contrôles renforcés plus fréquents sur les tankers (tous les 2 ans, encore plus sévères après 15 ans).
- Le renforcement de la base de données EQUASIS et l'inscription obligatoire pour les navires pénétrant dans les eaux européennes (informations détenues par les armateurs et les sociétés de classification, résultats des divers contrôles, etc.).
- La création d'un corps européen de garde-côtes analogue au corps existant aux Etats-Unis.
- La mise en place d'une capacité d'expertise environnementale en

liaison avec l'Agence européenne de l'environnement (existante et efficace).

- La désignation et l'équipement de ports et de havres refuges pour les navires dangereux en avarie au terme d'une large concertation publique.
- Des installations efficaces et sans nuisances de stockage, traitement et valorisation des déchets toxiques acceptant ceux des marées noires ou chimiques.
- La saisie des navires (et des cargaisons) en infraction grave, y compris pour manquement aux législations sociales.
- L'obligation pour les pays candidats à l'adhésion de se conformer aux règles de l'Union dans les 5 ans à compter du lancement du processus d'adhésion.

MESURES NOUVELLES AU PLAN INTERNATIONAL

- Ratification rapide des trois conventions sociales internationales (conditions de travail, formation, conditions sociales des gens de mer) sous peine d'exclusion des pavillons réfractaires des eaux et des ports européens.
- Réforme et relèvement du plafond de responsabilité (Convention de 1992 et MARPOL).
- Relèvement drastique des sanctions et des plafonds existants de responsabilité, de compensation et d'indemnisation (FIPOL), et place pour les ONG.
- Assurance obligatoire pour les acteurs du transport opérant dans les eaux internationales.
- Instauration d'une responsabilité civile objective et solidaire de l'armateur, de l'affrètement, du propriétaire de la cargaison, de l'Etat

abritant le pavillon, et pénale pour chacun d'eux.

- Obligation de déclaration de l'identité des propriétaires du navire, de la cargaison, et des affréteurs pour les cargaisons dangereuses (comme en matière routière et aérienne dans la plupart des pays aujourd'hui) et de signalement de passage aux autorités côtières concernées (zone économique exclusive de 200 milles : ZEE).
- Pouvoir de police sur les transports dangereux dans la zone des 200 milles.
- Installation de transpondeurs permettant l'identification et la localisation des navires.
- Inscription obligatoire des navires et des résultats de contrôles sur le modèle européen.
- Double propulsion pour certains navires transportant des cargaisons très dangereuses.
- Personnel spécialisé de sé-

curité sur les navires aux cargaisons les plus dangereuses.

- Abrogation du régime juridique existant (qui limite fortement les possibilités d'intervention des Etats) du "passage inoffensif" des navires dans les eaux côtières, en cas de menace.

Nous faisons le constat du blocage de l'Organisation Maritime Mondiale (OMI), dominée par les pays pollueurs, accueillant ou utilisant largement les "pavillons-voyous" qui mettent les mers en danger.

Nous réclamons donc une moralisation et une opération chirurgicale urgente en la matière.



REFONTE RADICALE DE L'OMI, VOIRE SON REMPLACEMENT CRÉATION D'UNE AGENCE INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ MARITIME APPUYÉE SUR UN DISPOSITIF SÉRIEUX

- Une refonte totale des bases de fonctionnement de l'OMI mise en route avant la fin de 2003, sous peine de suppression par substitution d'une nouvelle organisation.
- Un conseil de sécurité restreint mais assurant une représentation équilibrée entre continents, pays riches et pays pauvres, grands et petits Etats, avec une majorité pour les pays exposés aux pollutions, et où les ONG citoyennes seront présentes.
- La création d'une Agence internationale percevant une redevance pollueur-payeur proportionnelle aux distances parcourues et aux tonnages transportés, en vue de financer : une police des eaux internationales ; la gestion de la base de données mondiale obligatoire (sur le modèle d'EQUASIS) ; une coordination mondiale des systèmes de surveillance et de sécurité (observation, intervention) des cargaisons dangereuses basée sur l'o-

bligation pour les navires d'être équipés de transpondeurs ; un tribunal maritime pénal et un système de sanction draconien avec obligation de remise en état ; une aide à la modernisation des flottes transportant des passagers et des cargaisons dangereuses dans les pays à faibles revenus ; une aide à la formation des équipages et à l'harmonisation des conditions sociales ; un fonds mondial de compensation des dommages écologiques ; un fonds d'indemnisation rapide ; un fonds mondial

pour l'aide à la création de réseaux de zones écologiques de protection dans le cadre d'une politique globale de conservation des ressources et de la biodiversité.



Photo : Jean-Jacques BOUBERT

AVENIR DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES EN QUESTION

La catastrophe du Prestige, survenant après bien d'autres, n'est que l'un des multiples symptômes de problèmes bien plus profonds encore. Aussi, les organisations citoyennes et personnes soutenant le présent appel interpellent les décideurs et la société mondiale sur :

- l'explosion et le développement anarchique des consommations d'énergie à l'origine des flux pétroliers actuels,
- et plus généralement sur l'explosion du transport de marchandi-

ses à l'échelle planétaire, notamment de transports dangereux.

Ces évolutions résultent à la fois d'une transformation des modes de production et de consommation qui comportent certes des aspects positifs pour une large part de l'humanité, mais aussi des dérives très inquiétantes dues pour l'essentiel au fonctionnement des marchés et à des raisonnements économiques falsifiés qui ne reflètent pas du tout la réalité des coûts, ainsi qu'à l'incurie des mécanismes de décision politique.

Le Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg a adopté parmi ses objectifs la réorientation des modes de production et de consommation.

Les signataires de cet appel tiennent à rappeler ce point aux gouvernements du monde entier, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources pétrolières, et la conservation des ressources naturelles renouvelables, patrimoine commun de l'humanité. ■

*Courrier signé du Président
Pierre Davant,
envoyé le 15 novembre 2002*

DECENTRALISATI

Les Assises des Libertés Locales ont été pour nous l'occasion d'exprimer nos craintes dans une lettre adressée au Premier Ministre, dont nous reproduisons ici l'intégralité.

Notre fédération régionale a pris connaissance des mesures prévues par la réforme qui vient en discussion dans ces Assises. Conformément au choix qui a été le nôtre, d'une participation constructive dans les domaines qui sont de notre compétence, et par crainte de ne pouvoir développer de vive voix l'ensemble des principales remarques que ces mesures nous ont suggérées, je tiens à vous les transmettre par cette contribution.

En ce qui concerne les principes généraux de la réforme en cours

Au niveau global, national, tout d'abord, permettez-nous d'exprimer notre regret de voir le principe du **“droit à un environnement de qualité”** relégué dans une charte certes *adossée* à la Constitution mais ne figurant pas dans son préambule, qui subira à coup sûr une minoration dans sa prise en compte ultérieure. Nous regrettons très vivement que cette insertion dans le préambule soit, à nouveau, renvoyée à des jours meilleurs.

Nous regrettons également qu'à ce même niveau, le **recours au Conseil constitutionnel** ne soit pas rénové et ouvert, ne serait-ce que de façon limitée, d'abord aux élus territoriaux, ensuite aux principaux or-

ganismes de la vie civile – dont les associations, et enfin, sur certains sujets, aux citoyens eux-mêmes.

En ce qui concerne plus précisément les politiques publiques environnementales

Notre fédération régionale considère, avec sa fédération nationale – France Nature Environnement – que la réforme de l'Etat, dont nous ne contestons nullement le principe, doit cependant s'accomplir de façon à **garantir que l'action locale s'inscrive convenablement dans une réflexion globale, systémique et solidaire sur les enjeux environnementaux**. Or nous constatons chaque jour les difficultés, voire l'incapacité, de l'Etat à réguler efficacement les politiques territoriales de développement qui portent atteinte, parfois de façon irréversible, au patrimoine naturel et aux éléments constitutifs du cadre et de la qualité de vie (eau, air, sols, etc.).

Nous constatons par ailleurs que l'analyse des insuffisances de l'action de l'Etat paraît reposer sur une évaluation large, qui nous semble insuffisamment nourrie des constats de terrain. Nous aurions apprécié, en ce qui concerne l'environnement, qu'elle ait été davantage affinée en s'appuyant sur les inspections réali-

sées par les divers ministères, comme par exemple par l'Inspection générale du Ministère chargé de l'environnement, en Gironde et dans le département des Landes.

Car bien des problèmes constatés n'avaient pas pour origine des dysfonctionnements des services de l'Etat à proprement parler, mais bel et bien des interventions de certains élus relayant les demandes d'intérêts économiques particuliers (BTP, éleveurs, maïsiculteurs, etc.), et qui ont au moins freiné, sinon paralysé, l'action de l'Etat.

Notre fédération est également préoccupée par la façon dont semble organisée la dévolution de la gestion des affaires concernant la vie courante des Français aux collectivités territoriales.

Tout d'abord *sur le principe*. En effet, sur de nombreux dossiers, on a vu fréquemment lesdites collectivités accumuler des solutions contestables, contestées, et enfin souvent remises en cause par la justice administrative. Est-il logique dans ces conditions d'étendre encore davantage les compétences de collectivités qui se sont montrées si souvent incapables de gérer les problèmes de déchets, d'assainissement, d'urbanisme... ?

Et *sur la pratique*. La question semble d'autant plus importante que

ON : La contribution de la SEPANSO

la majorité des élus qui se sont exprimés sur ce sujet semblent plutôt enclins, sinon très désireux, de jouer un rôle plus important. Pourtant, dans leur immense majorité, ils estiment dans le même temps qu'il y a beaucoup trop de tâches à accomplir avec pour conséquence immédiate, quand il faut assister à beaucoup de réunions et gérer tant de dossiers, que le temps manque pour dialoguer avec les citoyens... Ne convient-il donc pas de tirer la conclusion qui s'impose et de préciser dans la Constitution des conditions claires d'interdiction de cumul des mandats ?

Par ailleurs, les élus qui se sont exprimés à tous niveaux sur ces questions ont clairement formulé le besoin de souplesse et de liberté accrues, ce que nous craignons de devoir résumer, à la lumière de notre activité de "veille citoyenne", dans la formule "**plus de pouvoirs, mais sans contre-pouvoirs**"...

Si l'on se réfère aux difficultés que nous évoquions plus haut sur l'application correcte des lois et règlements, il semble évident qu'un tel accroissement des missions ne pourra faire qu'empirer la situation actuelle.

Or si notre association souhaite naturellement une régulation vraiment efficace de toutes les politiques territoriales de développement portant atteinte à notre patrimoine naturel et aux composantes fondamentales de notre cadre de vie (air, eau, terres, paysages...), elle ne peut accepter que cela se fasse sans une concertation véritable ou pire,

que les procédures laborieusement mises au point dans les décennies antérieures soient remises en cause par principe. Une telle situation ne pourrait qu'entraîner de graves désordres et des difficultés croissantes dans de nombreux domaines.

Si l'Etat de son côté n'a pas toujours rempli son rôle en faisant un contrôle systématique de la légalité des actes des collectivités locales, et surtout s'il n'a pas engagé des recours à l'encontre des auteurs des erreurs parfois commises par des acteurs locaux, nous nous interrogeons sur la façon dont le nouveau système organisera la maîtrise des abus de pouvoirs constatés à un échelon local et, dans le nouveau schéma, sur les modalités d'application du principe de responsabilité. Cette question est d'autant plus importante que nos associations ont très souvent l'occasion de fournir, en amont, des éléments d'appréciation aux élus, mais qu'il nous faut constater, à l'expérience, que beaucoup n'en tiennent pas grand compte.

Pour conclure, il nous semble que la réforme institutionnelle doit s'accompagner enfin d'un changement des comportements humains.

Le développement de la **démocratie participative** ne doit pas être vécu comme une forme de concurrence de la **démocratie représentative**, à tous les niveaux de décision. Il s'agit là d'un outil essentiel d'innovation et d'acceptation sociale des politiques de développement durable, vecteur de revitalisation de la vie en collectivité (notamment

dans le domaine de l'environnement), permettant à l'élu territorial de recouvrer un rôle d'animateur, *avant* d'être décideur. Notre association ressent d'autant plus vivement ce besoin qu'elle est confrontée trop souvent à des **simulacres d'information et de concertation** auxquels donne lieu la détermination des politiques territoriales. La mise en place "*en force*" de la route de l'A380 en est ici le plus récent et le plus extrême exemple...

Il faut y ajouter une condition essentielle : la **transparence**. Même des études de faisabilité réalisées avec des fonds publics ne sont pas – ou sont difficilement – accessibles. La loi française va-t-elle enfin **permettre aux citoyens de s'exprimer en amont des projets, y compris sur le principe de leur opportunité** ? A l'heure actuelle, les citoyens qui participent aux enquêtes publiques constatent en effet que la plupart des projets publics sont pratiquement bouclés au stade où ils en prennent connaissance ! Dans ces conditions, on ne peut être surpris de voir ce genre de concertation déboucher sur des positions de tout ou rien, voire de refus systématiques. ■



Hubert DEKKERS,
SEPANSO Pays Basque

Petit tour d'Europe

Voyons un peu ce qu'il se passe autour de nous, dans trois pays européens au niveau des déchets, emballages et du recyclage.

Allemagne

Toutes les bouteilles de bière, jus et eau minérale sont consignées et vendues dans des caisses consignées et réutilisées. Important : directement après la caisse des magasins, le client a la possibilité de laisser toutes sortes d'emballages qu'il ne veut pas. S'il le souhaite, il peut vider le contenu des cartons de lait dans un récipient et laisser cet emballage sur place. Le magasin a l'obligation d'accepter tout emballage laissé ou refusé. Il est donc logique que les magasins obligent leurs fournisseurs déjà à l'entrée du stock à limiter les dégâts.

Actuellement, un projet de loi est en discussion qui doit obliger les magasins à reprendre tout emballage du type des canettes en alu (bières, jus, sodas, etc...) contre une consigne, ce qui signifierait une réorganisation totale de la distribution.

Malgré ces mesures, depuis la fin des années 90, le volume des emballages consignés a chuté au-dessous de la barre fixée par le parlement (72 %), jusqu'à 60 % pour l'emballage réutilisable, en faveur de l'emballage à usage unique. A partir du 1er janvier 2003, la situation va changer : le consommateur devra payer une consigne pour les bières, eaux minérales, sodas, etc... vendus dans des canettes en alu, bouteilles en verre et/ou PET (plastique). Le prix de cette consigne : 0,25 pour une contenance de moins de 1,5 litre, 0,50 à partir de 1,5 litre. Une bonne chose pour la masse de bouteilles d'eau minérale...

D'autre part, on ne trouve pas dans les grandes surfaces allemandes, ou même les petits magasins, de sacs plastiques gratuits et à volonté comme cela se fait chez nous. L'enseigne Leclerc n'a rien inventé en facturant ses poches à ses clients ; nos voisins allemands ont adopté cette pratique depuis longtemps.

Ne soyez pas non plus étonnés si le boucher du coin vous réclame votre boîte hermétique en plastique pour y mettre votre commande de trois tranches de jambon d'York.

Pays-Bas

Presque toutes les bouteilles (eau minérale incluse, vendue en bouteilles plus rigides qu'en France) sont consignées jusqu'à 0,50 / pièce. Une exception : les bouteilles de vin qui sont à usage unique.

Dans certaines communes, on ramasse à domicile les médicaments, piles et produits toxiques dans des bacs spéciaux.

Pays-Bas et Suisse

Depuis des années, les grandes surfaces proposent le dentifrice en tubes comme en France, mais sans double emballage inutile en carton. La clientèle a bien accepté cette formule et achète ces produits, logiquement moins chers.

Suisse

Nos amis Suisses, à l'instar des Allemands, n'oublent jamais leurs

paniers et cabas lorsqu'ils vont faire leurs courses. Les poches plastiques sont bannies des grandes surfaces...

Une autre contribution à la protection de l'environnement : Migros (genre Carrefour) propose une tondeuse à gazon avec... catalyseur !

A coup sûr, la grande distribution aurait du succès en proposant des produits inspirés par l'idée de protection de l'environnement. Est-ce que ces magasins n'ont pas une obligation morale à prendre ce genre de mesures ? Ou est-ce à nous, associations pour la défense de l'environnement et chacun dans notre rôle de client/consommateur, de leur réclamer ces produits ?

Une chose est sûre : entre les pays de la communauté européenne, on pourrait apprendre beaucoup les uns des autres. Il existe bien quelque part des chiffres pour comparer l'effet de telle ou telle mesure... Pour que peut-être, un jour, les discussions autour des projets d'incinérateurs deviennent inutiles, si on réussit à réduire la quantité de déchets d'une façon telle que ce genre d'installation ne soit plus rentable.

Pour faire un tour d'Europe complet, je suis prêt à accepter un sponsor... ■

NDLR : Le gouvernement irlandais a décidé, en mars 2002, d'instituer une taxe sur les sacs en plastique. Leur utilisation a chuté de 90 %. Quant à la taxe, elle financera des mesures en faveur de l'environnement. (Quatre saisons n° 138 - Janvier-février 2003)

JOHANNESBURG

Le Sommet Mondial du Développement Durable

" Un jour, fils, tout ceci sera à toi. "



Sous la direction de Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur, SEPANSO

“ Le monde ne peut se permettre un échec à Johannesburg. Les défis auxquels sont confrontés notre planète et ses habitants sont tout simplement trop grands. Les inondations de cet été en Europe et en Asie constituent un rappel éloquent de ce qui peut nous attendre si nous échouons à parvenir à un développement durable. ”

Tel était le propos de Poul Nielson, le Commissaire européen chargé du développement, à la veille de la Conférence de Johannesburg (fin août/début septembre). On n'a pas manqué d'entendre, à cette occasion, bien d'autres prises de positions ronflantes, du discours de Chirac à celui de Schröder, en passant par les appels pressants de la présidence de l'Union Européenne et, bien sûr, du Secrétaire Général de l'ONU. Mais on ne pouvait que déplorer l'absence tellement significative du président de la première grande puissance mondiale, qui est aussi la première consommatrice d'énergie, et malheureusement la première également en terme de pollution de la planète. En ces temps où les incidents climatiques poussent beaucoup de pays à la ratification du Protocole de Kyoto, il y a là comme le symbole d'une faille profonde, qui n'a pas manqué de s'exprimer par la voix des ONG - écologistes, associations tiers-mondistes - comme par exemple dans l'éditorial de la revue Solagral, titré assez explicitement **“Y croire encore...”**, où l'on peut lire :

“La coopération internationale a été le grand espoir de la fin du XX^{ème} siècle. Pourtant aujourd'hui, un nombre croissant d'acteurs doute de son intérêt comme méthode de gestion de l'ensemble des biens collectifs - et pas seulement quand elle s'applique au développement des nations les plus pauvres de la planète. Ce scepticisme touche autant les Etats, qui semblent incapables de définir des biens communs à protéger ensemble, que des organisations non gouvernementales ou des syndicats, qui s'attachent surtout à dénoncer les faux-semblants. Les entreprises apparaissent seules comme maîtres d'œuvre du développement, sans que la question de leur responsabilité soit clairement établie. Cette évolution conduit à considérer Johannesburg comme l'impasse finale de la coopération intergouvernementale au service du développement durable.” ⁽¹⁾

Alors, Johannesburg, un échec complet ? Et le Développement Durable (DD, pour abrégé !), dont on a tant parlé ces temps-ci, est-ce fini ? A-t-on reculé par rapport à la Conférence de Rio, il y a dix ans ? La réponse n'est pas si simple, l'échec pas si total, et il nous a paru intéressant de tenter, en

élargissant quelque peu le cadre auquel sont habitués les lecteurs de Sud-Ouest Nature, de fournir à ces derniers quelques explications, tant sur le DD que sur la fameuse Conférence.

I - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ? ⁽²⁾

“Cette terminologie a commencé à être utilisée à la fin des années soixante-dix dans un cercle restreint de spécialistes de protection de la nature, pour désigner un mode de développement plus soucieux des ressources de celle-ci. C'est pourquoi on le trouve pour la première fois dans un document officiel émanant de l'UICN, la “Stratégie mondiale de la conservation” publiée en 1980. On peut dire que celle-ci est l'héritière directe de la grande conférence mondiale tenue à Paris en 1968 sous les auspices de l'UNESCO (au moment même où FNE était créée) sur la conservation, plusieurs années avant la publication du premier rapport du Club de Rome.

Le développement durable, quant à lui, s'inscrit dans une double filiation. Il s'inspire de toutes les idées débattues depuis l'apparition de l'environnement dans les années soixante, autour de l'intégration de ce dernier dans les autres politiques. Il s'appuie également sur la réflexion conduite en 1971 pour la préparation de la première conférence mondiale sur l'environnement, qui a vu proposer par un petit groupe d'éminents spécialistes le concept d'éco-développement. Le thème a pris toute son ampleur en raison de l'exigence explicitement posée par les pays du Tiers-Monde, Groupe des 77 en tête, pour ne pas boycotter la conférence de Stockholm : que soit largement débattue la question de leur développement, et pas uniquement des ressources naturelles et des pollutions.

Du processus lancé à Stockholm est logiquement sortie la Commission des Nations-Unies sur l'environnement et le développement qu'a présidée Madame Brundtland, et l'adoption en 1987 de son célèbre rapport par l'Assemblée générale de l'ONU, qui posait la première véritable définition officielle du développement durable.

“Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”. Toutefois, à côté de cette formulation lapidaire, prenaient place de multiples considéra-

⁽¹⁾ “Négociations sans lendemains”, in “Courrier de la Planète” n° 67, Solagral, Juin 2002.

⁽²⁾ Cette partie I (sauf l'encadré MEI-FNE) provient de la note “Le développement durable, espoir ou imposture ?”, C. Garnier, Vice-président FNE, mars 2002.

tions sur les plus démunis, les insuffisances des techniques et de notre organisation sociale, ou la volonté politique indispensable.

De multiples instances et auteurs ont proposé des approfondissements de cette brève définition. Plutôt que d'en faire l'exégèse, il est ici plus nécessaire de se rappeler quelques points essentiels :

- Le DD n'est pas un état de fait, c'est **un horizon** doublé d'un **processus** qui permet de s'en rapprocher ; l'horizon étant fondamentalement d'**aller à l'encontre de ce qui n'est pas durable** dans le développement ;
- Le DD se présente comme une voie équilibrée entre les (trois) exigences de **l'environnement**, du **social**, et de **l'économique**.

[C. Garnier (FNE)] propose de substituer à ce "triangle" un "carré" (...) qui intègre une dimension manquante, la dimension **culturelle**, laquelle inclut notamment les questions de l'éducation, de la formation du système des valeurs collectives de la société, et de l'épanouissement de chacun. Cette conception des choses permet d'écarter un certain nombre de dérives auxquelles se prête la notion de DD, en mettant l'accent sur la composante immatérielle et la question philosophique.

Le DD repose en effet sur une série de **principes** fondamentaux. La Déclaration de Rio, un peu touffue, a retenu 27 principes ; le tableau joint en propose une douzaine, essentiels pour les associations, dont plusieurs sont aujourd'hui inscrits dans le Traité de l'Union et dans les lois françaises. L'important est évidemment de vérifier qu'ils sont appliqués comme il convient, dans tous les domaines, à toutes les étapes, et à tous les niveaux concernés.

Quant aux **objectifs** du DD, ils se trouvent d'abord exposés dans le programme d'action adopté à Rio, baptisé **Agenda 21** (programme pour le XX^{ème} siècle : 40 chapitres et 259 pages !). On peut certes discuter le contenu de ce programme - nécessairement très incomplet, tant il embrasse de sujets -, mais il demeure le cadre de départ reconnu et adopté au plan international ; avant de réinventer l'eau tiède, comme cela est souvent le cas dans ce domaine encore mal vulgarisé, il est néanmoins nécessaire de partir de là.

II - JOHANNESBURG : LES ATTENTES

Dix ans après Rio, la mise en œuvre des décisions qui y avaient été prises est apparue bien médiocre, alors même que les événements mondiaux survenus depuis lors et impliquant l'environnement - changement climatique, développement des OGM, crises de la pêche, etc - en souli-

PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DESIRABLE ©

- GLOBALITE, INTEGRATION, TRANSVERSALITE
- PROSPECTIVE
- BONNE ECONOMIE
 - Gestion économe des ressources et biens collectifs
 - Internalisation des effets externes (**sociaux, écologiques, patrimoniaux...**)
 - Prise en compte des coûts de fonctionnement (**financiers et autres**)
- COHERENCE MODULEE / DIVERSITE, COMPLEMENTARITE et ADAPTATION
- PRECAUTION et PREVENTION DES RISQUES
- SOUPLESSE et REVERSIBILITE
- PREVENTION A LA SOURCE
- POLLUEUR-PAYEUR
- REPARTITION EQUITABLE DES CHARGES ET DES AVANTAGES
- SOLIDARITE entre individus, groupes sociaux, territoires, générations
- ELABORATION PARTICIPATIVE DES PROJETS
 - Gestion démocratique des conflits
 - Partenariat, subsidiarité
- EPANOUISSEMENT HUMAIN, CIVILISATION
- CONVIVIALITE, QUALITE DE VIE, CULTURE

© Christian GARNIER - PRINCIPES DU DDD, novembre 1998

gnaient l'urgence. La communauté internationale s'acheminait pourtant, suivant le rythme qu'on lui connaît hélas, à petits pas, vers des ébauches de solution déjà trop modestes et trop lentes, comme avec le Protocole de Kyoto sur le changement climatique. La plupart des responsables politiques ont d'ailleurs reconnu - ou ont exprimé au cours de la Conférence - cette "urgence environnementale".

A la veille de la Conférence, par exemple, le Président de la Commission Européenne, Romano Prodi, soulignait cette exigence. Il écrit à ce propos :

"... L'enjeu de Johannesburg est de parvenir à un saut qualitatif décisif dans la coopération internationale. Il y a dix ans, la conférence de Rio avait bien posé les problèmes et défini les orientations souhaitables. Depuis lors, toutefois, peu de progrès ont été réalisés. Entre-temps l'économie mondiale s'est de plus en plus globalisée. Toutefois, devant un danger bien identifié - le trou dans la couche d'ozone -, la communauté internationale s'est montrée capable de réagir efficacement en interdisant des chlorofluorocarbones (CFC) par le protocole de Montréal, signé en 1987. Un succès presque miraculeux. Aujourd'hui la situation est plus stable et elle s'est même améliorée, mais l'alerte n'est pas passée pour autant.

A Johannesburg, on attend de l'Union européenne une confirmation de son engagement constant dans la recherche de solutions multilatérales, de sa volonté, réaffirmée par la ratification du protocole de Kyoto, de protéger l'environnement et de son intérêt pour les problèmes du Tiers-Monde, dont elle est le premier débouché commercial et le premier pourvoyeur d'aide financière. Nous devons répondre aux attentes.

Certes, nous ne pouvons pas ignorer le fait que de nombreux pays en voie de développement doivent faire face à d'urgents problèmes nationaux ou régionaux bien plus pressants, en particulier, pour beaucoup d'entre eux, la pauvreté d'une grande partie de leur population. Il est difficile de les convaincre de s'associer à un effort collectif contre le réchauffement de la planète lorsque des milliards d'individus n'ont pas encore accès à l'électricité ou à l'eau potable. Mais il n'y a pas d'autre solution : fatalité diabolique, ce sont les régions proches des tropiques, les moins développées économiquement et donc les moins à même de réagir comme il le faudrait, qui devraient être les plus frappées par les changements climatiques avec leur succession d'ouragans, de sécheresses et d'inondations.

La réponse, la seule réponse conforme à nos valeurs, est la solidarité. Notre monde est un et l'économie est de plus en plus globalisée. Nous devons démontrer que nous n'avons pas l'intention de la laisser gérer par les seules forces du marché, souvent sauvages, démontrer que nous sommes capables de régler les problèmes mondiaux, y compris ceux de l'environnement et du développement, par une gestion concertée, en appliquant le droit international et à l'aide d'institutions multilatérales efficaces et transparentes..." (3)

Même reconnaissance de l'urgence et de la responsabilité dans les interventions des chefs d'Etat. Citons les plus proches, celles de J. Chirac ou de G. Schröder, par exemple. On se souvient du premier s'exclamant lors de la clôture de la Conférence :

"... Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre... Il est temps d'ouvrir les yeux. Sur tous les continents, les signaux d'alerte s'allument... Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas !... Notre responsabilité collective est engagée..." (4).

Tandis que Gerhard Schröder, au sortir des inondations qui venaient de ravager l'Europe Centrale, écrivait à la veille de Johannesburg :

"Les inondations dévastatrices qui frappent l'Europe, tout comme la Chine... sont aussi des signaux, je dirai même des avertissements pressants lancés par la nature aux hommes... Notre survie, de même que celle de nos enfants et de nos petits-enfants, dépendra de la façon dont nous gérerons les ressources épuisables... dont nous protégerons notre environnement commun pour qu'il reste viable et vivable... L'humanité possède aujourd'hui les savoirs, les richesses, les possibilités techniques mais aussi le sentiment de la responsabilité commune qui lui incombe pour résoudre les problèmes de notre planète. Cette responsabilité, nous devons l'assumer..." (5).

Les gouvernements, maires et élus locaux sont aussi intervenus en rappelant que *"... nous vivons dans un monde de plus en plus étroitement lié et interdépendant. Le local et le global sont très largement imbriqués. Le gouvernement local ne peut pas se permettre d'être insulaire et replié sur lui-même... Dix ans après Rio, il est temps pour tous les éche-*

**Nous présentons à nos lecteurs
riez savoir ce qui allait chan
national de France Nature E**

**SON – Pensez-vous que ce somme
d'avoir des incidences au niveau c
çaises, et plus particulièrement e**

GC – La réponse est catégorique. Les conséquences directes seront tout limitées compte tenu de la faiblesse des enjeux. Nous avons néanmoins enregistré une satisfaction certaine que l'éducation soit reconnue comme l'outil indispensable pour assurer la réalisation du développement durable : maintenant la santé et l'assainissement font partie de l'éducation ! Il ne suffit pas de vendre des technologies aux pays les moins développés. Les responsables qui ont visité des pays africains ou asiatiques connaissent le rôle fondamental que joue l'éducation pour venir en aide à ceux qui sont confrontés à de tels problèmes. Chacun a horreur des solutions toutes faites, alors il est ridicule de vouloir imposer des solutions toutes faites ! Chaque pays doit trouver ses propres solutions à ses problèmes et il convient donc de reconnaître aux citoyens du monde la possibilité de participer à l'éducation qui lui est nécessaire (formation, éducation, certes, mais aussi perfectionnement).

Les conséquences indirectes sont plus difficiles à imaginer car elles dépendent de notre capacité à anticiper la science des dangers induits par une prise en compte des problèmes environnementaux. Après Rio, certains responsables de la politique internationale s'étaient déjà placés dans une optique de développement durable (les partis écologistes). En 2002, 21 font certes figure d'oiseaux rares mais ils sont allés à Johannesburg pour partager leurs expériences, des joies et des déceptions. Ils ont procuré... mais une chose est certaine : tous sont catégoriques : c'est profitable, économiquement, socialement et environnementalement, faut continuer. Quant au citoyen ordinaire, il sait, plus ou moins bien, qu'il faut continuer à gérer ses problèmes autrement. Il faut être conscient des conséquences sérieuses de nos politiques sectorielles, faisant souvent défaut, nous constatons que plus souvent que quelqu'un décide de la réalisation du bilan. Ce sont souvent des décisions qui s'en mêlent. C'est ce qui a été constaté à Johannesburg et c'est ce qui se passe à tous les niveaux en Aquitaine. Ce qui n'est pas

(3) "Développement durable : la responsabilité de l'Europe", Romano Prodi, in "Le Monde", 10 août 2002.

(4) Discours de J. Chirac à Johannesburg, 2 septembre 2002.

(5) "Johannesburg : méritons la reconnaissance de nos enfants", G. Schröder, in "Le Monde", 2 septembre 2002.

urs un dossier sur le Sommet Mondial de Johannesburg et nous avons naturellement pensé que vous aimeriez en Aquitaine. Nous avons donc décidé d'interroger Georges Cingal, pilote de la Mission Europe-Environnement, qui a suivi le dossier du développement durable depuis fort longtemps.

est susceptible des régions fran- n Aquitaine ?

ment affirmative. Parfois forcément de des accords ob- trisé avec une sa- n est considérée assurer la promo- ème les textes vi- at référence à l'é- e des outils tech- loppés ! Ceux qui sud-américains e joue l'éducation confrontés à des lutions toutes fai- mposer nos solu- propres solutions de donner à tous é de recevoir l'é- ormation initiale ultérieurement).

plus difficiles à re degré de cons- nsuffisance de la vironnementaux. e collectivités lo- e perspective de ans d'un Agenda s en Aquitaine) et arler de leurs ex- ons que celles-ci est sûre, ils sont le (économique- entalement) et il quitain moyen, il que notre société at des évaluations ielles ! Celles-ci ations de plus en de se charger de vent des associa- nous avons cons- e produira à tous était pas possible

autrefois, parce qu'un citoyen ordinaire ne disposait ni du temps, ni des moyens nécessaires pour appréhender les problèmes de nos collectivités, l'est aujourd'hui. Les outils informatiques nous ayant permis de créer des bases de données fiables, nous allons pouvoir puiser dans nos sources et contrôler les évaluations qui sont d'ailleurs maintenant réglementairement obligatoires (évaluation de l'impact environnemental stratégique). Si à Johannesburg il n'a pas été possible de créer un pendant environnemental à l'Organisation Mondiale du Commerce, nous pouvons raisonnablement penser qu'au niveau local nous allons assister à un renouveau de la vie démocratique. D'ailleurs la **Convention d'Aarhus** (sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement), ratifiée par le gouvernement français le 6 juillet 2002, nous permet de nourrir certains espoirs. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler dans un prochain numéro de Sud-Ouest Nature...

De toutes manières, il conviendrait que chacun prenne conscience que chaque jour qui passe apporte des changements. Les changements se préparent lentement et rares sont les révolutions. Notre région n'est pas isolée : elle est influencée et elle-même influence les autres. L'Aquitaine a profité parfois de la solidarité, et s'est aussi montrée solidaire. Voilà des éléments encourageants. Si nous devons à coup sûr faire preuve de rigueur chez nous, nous ne devons pas nous montrer égoïstes. Les enseignements de Johannesburg sont clairs et nos responsables devront les intégrer dans leur vision politique.

SON – Quels problèmes identifiez-vous pour les années à venir ?

GC – A Johannesburg, nous avons pu observer que les responsables politiques ne parvenaient pas à trouver des accords satisfaisants pour toutes les parties. Cette situation de blocage a abouti à accorder une place privilégiée aux entreprises. Cette situation est pour le moins étonnante. Alors qu'un tel sommet se doit de tracer des grandes lignes, on assiste à des “accords de type II”, c'est-à-dire des accords dans lesquels l'acteur principal est une grande entreprise qui intervient dans un pays pour apporter une réponse

ponctuelle à un problème général. Dans les meilleurs des cas une ONG sociale ou environnementale sera partie prenante. Si l'histoire ne se répète pas, il faut tout de même garder en mémoire les expériences passées. Les grandes puissances européennes ont exporté par divers moyens (armée, missions religieuses, missions scientifiques...) leur modèle de civilisation sur tous les continents. Cela a provoqué de grands chambardements et souvent donné lieu à des confrontations sanglantes. Avec la décolonisation, la pression économique s'est accentuée. Il faut revenir à la case départ : les promoteurs du modèle libéral (OMC, etc...) doivent renoncer à dicter leur loi via le marché au reste du monde. Il est indispensable de rééquilibrer les systèmes en accordant aux acteurs sociaux et environnementaux un rôle égal. En attendant, nous sommes placés dans une “perspective du bon vouloir”. Nous devons simplement nous réjouir des “bonnes initiatives” : économies d'énergie, énergies renouvelables, recyclage... bref tout ce qui devrait composer une consommation intelligente. Nous sommes réduits à espérer que les Aquitains auront à cœur de préserver leur patrimoine et qu'ils seront ambitieux. C'est pourquoi nous pensons que nous verrons se développer des initiatives privées et publiques : des passations de marchés publics s'inscrivant résolument dans une perspective de développement durable.

Nous avons aussi pu constater que toutes les entreprises ne s'étaient pas précipitées à Johannesburg : les compagnies d'assurance sont restées dans leurs pays d'origine. Ont-elle pensé que leur présence était risquée ? Si elles sont riches, elles ont parfaitement conscience que leurs réserves pèsent peu au regard des dommages qu'engendreront les changements climatiques et risques pris à la fin du XXème siècle (construction de centrales nucléaires... et paupérisation sous les tropiques). Nous aurions aimé qu'elles soient présentes car elles auraient conforté nos positions. Dans notre région, nous espérons que les responsables des sociétés d'assurance s'exprimeront car leur expertise est précieuse : ils serviraient ainsi l'intérêt général, par exemple en soutenant la préservation des ressources naturelles. Les décisions dans une perspective de développement durable ne peuvent se prendre que si nous avons à notre disposition toutes les informations possibles.

lons et tous les partenaires d'agir. Et l'action locale, entreprise dans la solidarité, peut faire bouger le monde." ⁽⁶⁾

C'est pourtant dans ce contexte que les Etats-Unis ont opéré, sous la direction de G. Bush, un virage politique spectaculaire, s'opposant désormais de façon totalement irresponsable à la plupart des mesures environnementales qu'essayait d'imposer la communauté internationale, et en particulier au Protocole de Kyoto - supposé handicapant pour l'industrie américaine. Le président Bush sera d'ailleurs absent de Johannesburg, soulignant ainsi symboliquement le peu de cas qu'il fait de ces négociations multilatérales.

La surprise est venue, à Johannesburg, de la présence massive des entreprises. Elles y sont venues en force : que ce soit par le biais du *World Council for Sustainable Development* (WCSD) ⁽⁷⁾ ou par celui du *Business Action for Sustainable Development* (BASD) ⁽⁸⁾, les plus grandes multinationales étaient présentes. Cet empressement n'était pas innocent : les contraintes environnementales pèsent sur les entreprises, les obligent à reconsidérer leur fonctionnement, leurs finalités même, et si elles en sentent le caractère inéluctable, elles veulent que ça se passe selon leurs vues, et non selon des schémas imposés par les Etats ou par les Nations-Unies. Tout, plutôt que la réglementation ! Or on ne peut rien faire sans évaluation et sans contraintes. Tout le problème est pour les multinationales d'obtenir qu'elles soient elles-mêmes juges des progrès à réaliser, des modalités et des délais pour y parvenir. Ou à tout le moins, que les règles ne soient pas trop dures. La journaliste Laure Belot résume ainsi cet état d'esprit :

"Marc Moody-Stuart, l'ancien PDG de Shell... reconnaissait... que laisser les entreprises décider seules de leurs engagements n'est pas la solution. Les choses ne peuvent se faire uniquement volontairement. La question est de savoir quand et à quel niveau il faut avoir des législations... Il faudrait que l'arsenal réglementaire se mette en place, comme ce qui s'est passé au siècle dernier avec les droits du travail, en se calant non pas sur les meilleures pratiques des entreprises, mais sur les pratiques moyennes." ⁽⁹⁾

On ne saurait dire les choses plus crûment : les entreprises étaient à Johannesburg en tant que groupe de pression, pour se défendre contre des mesu-

res que, justement, tout le reste de la planète commence à juger indispensables.

On comprend mieux la fureur des associations présentes, et les titres de la presse : *"Le sommet de la Terre piraté par les grandes entreprises"* (Le Monde, 2 septembre), *"Les multinationales, acteurs et freins du développement durable"* (ibid., 3 septembre)... Depuis, les Amis de la terre ont organisé un colloque intitulé : *"Après Johannesburg, ne laissons pas les multinationales diriger le monde"*. Ces dernières, d'ailleurs, commencent à s'inquiéter du piège dans lequel elles risquent de s'enfermer. Ainsi le patron de Novartis affirme-t-il que *"les firmes ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer à l'Etat"* et que de toute façon, la situation actuelle est *"assez schizophrénique : on demande aux entreprises de faire davantage, et ensuite on les critique, parce qu'elles prennent trop de pouvoir !"* ⁽¹⁰⁾

Et les associations, justement ? Elles étaient présentes à Johannesburg - FNE était représentée directement par un administrateur et par Marie Verluca, Chargée de Mission Europe-International. Nous étions également présents à travers le délégué du Réseau Action Climat France, dont FNE est membre, par le biais de son Réseau Energie-Climat. Et un Collectif associatif, formé de plusieurs grandes associations ou réseaux, tant environnementalistes que sociales ou humanitaires, avait préparé soigneusement ce Sommet. Mais il est significatif que les associations ont eu du mal à obtenir une réelle prise en considération par les Administrations de leurs demandes et démarches. Même là, la machine politico-administrative pèse de toute son in-



Membres de la délégation française des ONG à Johannesburg

(photo : Christian GARNIER - FNE)

⁽⁶⁾ Déclaration des gouvernements et élus locaux au SMDD, 2 septembre 2002.

⁽⁷⁾ WCSD : Conseil Mondial pour le Développement Durable.

⁽⁸⁾ BASD : Action des Entreprises pour le Développement Durable.

⁽⁹⁾ "Le Monde", 2 septembre 2002.

⁽¹⁰⁾ "Le Monde", 19 novembre 2002.

ertie, peut-être aidée involontairement dans ce cas par l'hétérogénéité du Collectif. Par contre, sur place, dans le cadre du Sommet, et malgré - pour reprendre les termes de l'un des participants - son fonctionnement quelque peu chaotique, le Collectif français a été très "visible" et actif, ce qui n'était pas gagné d'avance...

De surcroît, suite à l'obsession sécuritaire qui règne depuis septembre 2001, mais aussi depuis les affrontements de Seattle et de Gênes, les associations avaient été bien opportunément logées... à plusieurs dizaines de kilomètres du Centre de Conférences, et dans des conditions sécuritaires déplorables (agressions, etc).

III - JOHANNESBURG : ÉCHEC OU ESPOIR ?

Au total, faut-il maintenant titrer, comme le WWF "*Le sommet mondial de la honte*", ou plus modestement, comme Greenpeace, "*Succès ou échec ?*".

La Conférence a réussi à accoucher d'un Plan d'action. Mais il est classique que de telles grandes négociations finissent, à force de rechercher laborieusement le consensus, par laminer les questions les plus litigieuses. Cette fois plus que d'autres...

Certes, le "*principe de précaution*", qui constitue un rempart contre l'assaut trop souvent irresponsable des technologies nouvelles (exemple : les OGM), a été sauvé de la critique américaine et des tentatives pour le subordonner aux règles de l'OMC ⁽¹¹⁾ - mais de justesse !, comme l'observe Hervé Kempf ⁽¹²⁾.

Certes encore, des orientations ont été définies en ce qui concerne l'accès à l'eau et l'épuration, ou encore le nécessaire respect de la biodiversité. Enfin le Protocole de Kyoto et le risque de changement climatique sont rappelés par le document final, contre la volonté affichée par les Etats-Unis.

Mais à côté de ces quelques modestes points positifs, que de flou ! Citons l'éditorialiste du "Monde" du 5 septembre, qui écrit :

"... le Plan d'action adopté comporte 152 points, parmi lesquels on note l'engagement de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion d'êtres humains qui n'ont pas accès à

l'eau potable, une augmentation substantielle de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique mondiale, ou la volonté d'enrayer la disparition d'espèces vivantes sur la terre. Mais aucun objectif chiffré n'est fixé, les moyens d'y parvenir ne sont pas évoqués... les délégués se sont limités à rappeler leurs engagements précédents. Les organisations non gouvernementales (ONG) n'ont pas tort de dénoncer le vide de ce plan..." ⁽¹³⁾

Des ONG qui, en signe de protestation, ont défilé le 4 septembre devant le Centre de Conférence en noir et en silence, portant symboliquement le deuil de nos espoirs :

"Pas de dates, pas de chiffres, pas d'objectifs concrets !... Johannesburg, ce n'est pas Rio plus dix, c'est Rio moins dix" ⁽¹⁴⁾, clamait le Collectif des associations françaises...

On peut ajouter qu'il y a plus grave que ces demi-mesures.

Ainsi, contre les pays pauvres réunis dans le G77, les grandes puissances agricoles (menées par la France...) ont totalement refusé de remettre en cause les subventions à leurs agriculteurs, qui ruinent les campagnes du Tiers-Monde, provoquant des réactions parfois très vives des pays pauvres, comme l'ont exprimé les virulentes interventions des présidents Mugabe (Zimbabwe) ou Nujoma (Namibie)...

Ainsi, la timide avancée dans le domaine de l'eau s'est payée par une absence totale d'objectifs chiffrés et d'échéances dans le domaine de l'énergie, alors même que la menace de changement climatique souligne l'urgence des alternatives énergétiques (voir encart page suivante).

N'y a-t-il pas aussi matière à réflexion dans l'étrange alliance - renouvellement en quelque sorte de celle de la Conférence du Caire sur la démographie mondiale, en septembre 1994 - alliance des Etats-Unis, du Vatican et de l'Arabie Saoudite (et quelques autres pays musulmans), opposés au reste de la communauté internationale sur la mention des Droits de l'Homme dans le chapitre de la Conférence consacré à la santé des femmes ? Car en acceptant que la maîtrise de la démographie (qui est un des facteurs clés du développement durable) doive se faire "*dans le respect des valeurs culturelles et religieuses*" - sans autre précision - on laissait en effet triompher tant les Etats-Unis opposés à l'avortement que les Etats prônant une justice islamique dont on connaît les excès ou les Etats africains pratiquant l'excision.

⁽¹¹⁾ OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

⁽¹²⁾ "A Johannesburg, le Sommet de la Terre s'achève sans résultats précis", H. Kempf, in "Le Monde", 5 septembre 2002.

⁽¹³⁾ "Le Monde", 4 septembre 2002.

⁽¹⁴⁾ "Les leçons d'un sommet", in "Le Monde", 5 septembre 2002.

UN EXEMPLE : JO'BURG ET L'ENERGIE

L'énergie sacrifiée

Le Sommet de Johannesburg n'a pas tenu ses promesses. Dans le domaine de l'énergie, le constat est particulièrement frappant. L'occasion était pourtant belle de fixer des objectifs planétaires ambitieux pour prendre la voie d'une utilisation plus durable des ressources énergétiques.

L'enjeu est de taille : les Etats emploient encore massivement et subventionnent largement les énergies les plus sales et les plus dangereuses (charbon, pétrole, uranium). Les énergies alternatives et renouvelables restent sous-utilisées, malgré leurs potentiels. Les conséquences s'en font sentir à l'échelle du globe, dont le climat est bouleversé par les excès de gaz à effet de serre.

Lors des négociations, les Etats-Unis et les exportateurs de pétrole de l'OPEP ont fait front de toutes parts pour éviter que se dessine une nouvelle voie en matière énergétique. Et ils ont gagné : le Plan d'action ne contient ni objectif chiffré, ni calendrier, ni engagement financier concernant les énergies renouvelables ou les subventions. Autant dire que les quelques belles phrases littéraires du chapitre "énergie" ne porteront pas loin.

Si l'échec politique est flagrant, on peut néanmoins regarder avec intérêt le foisonnement de projets de terrain multi-partenaires, qui ont été montés dans le cadre du Sommet. Des grandes entreprises, associées à des Etats, ont ainsi affirmé leur volonté de faire plus d'efforts concrets pour fournir de l'énergie aux pays pauvres. Avec toutefois un manque de garanties évident sur le caractère "durable" de tous ces projets.

Au final, l'Union européenne a subi un camouflet sur le thème de l'énergie. Partie avec des ambitions (certes modestes !), elle est revenue complètement bredouille. Elle s'est empressée, pour tenter de garder la face, de lancer une initiative sur les énergies renouvelables (parallèle au Sommet) ouverte aux pays les plus motivés. Avis aux amateurs !

Edouard TOULOUSE,
Chargé de Mission FNE
Réseau Energie-Climat

N'y a-t-il pas enfin matière à réflexion pour nos associations, sur l'intérêt - après cet événement décevant - de la participation à de telles grands messes internationales : la Conférence de Johannesburg a vu affluer 65.000 personnes, et certains s'interrogent sur l'énormité des sommes engagées au regard de la minceur des résultats. Mais de ce point de vue, c'est plutôt du côté de l'ONU qu'il faut se tourner, tant est palpable la lourdeur d'une institution où sont supposés coopérer 190 Etats de la planète, et perceptible la nécessité d'une réforme de ses modes de fonctionnement. Du côté des associations, ce qui préoccupe davantage est, dans la philosophie générale, la tendance perceptible au cavalier seul des grandes associations internationales (Greenpeace, WWF...) et la faiblesse des moyens des autres. Mais le principe d'une présence associative reste affirmé : "... *Etre absent n'aurait eu de portée politique que si on avait fait partie d'un boycott du sommet ou d'un contre-sommet différé type Porto Alegre...*" ⁽¹⁵⁾

Quant aux résultats, nous retiendrons les conclusions de celui d'entre nous qui a couvert la conférence et qui en juge ainsi :

"L'analyse générale de P. Castella (Solagral) est : *les gouvernements ne pouvaient pas aller plus loin, la balle est dans le camp du privé et de la société civile*".

Un peu rapide à mon avis. Les gouvernements ont un devoir de résultats par rapport aux peuples. Il est clair en tout cas que sans soutien fort dans l'opinion publique les gouvernements ne pourront pas aller négocier les énergies renouvelables sans s'exposer à de la contestation en interne. L'urgence et la priorité du mouvement associatif et du gouvernement doit être d'informer la population des enjeux. Il est clair aussi que les enjeux ont été reconnus à Jo'burg et qu'on peut accuser les entreprises qui ne s'en occupent pas de "crime contre la vie" (si on reprend le discours de Chirac). Personne ne peut plus dire que les tendances au développement durable destructif continuent. Personne ne peut plus croire Lomborg et il serait même souhaitable de faire une petite campagne contre ces gens qui contestent les faits que tout le monde a reconnus à Jo'burg.

Il y a par ailleurs un risque de rupture du dialogue international. Les enjeux s'alourdissent comme les nuages à l'approche d'un orage, il faut en être conscient. On ne rigole plus. L'échec pourrait être interprété comme un échec du dialogue des nations dans le système des Nations-Unies, et rien ne saurait être plus dangereux... ⁽¹⁶⁾ ■

⁽¹⁵⁾ "Le Monde", 4 septembre 2002.

⁽¹⁶⁾ "Compte-rendu de mission", Fabrice Flipo, Réseau Action Climat (RAC-F), 7 septembre 2002.

Tour d'horizon...

...des départements d'Aquitaine

*Informations transmises par
les sections départementales
de la Fédération SEPANSO*

GIRONDE

L'énergie nucléaire est-elle si propre ?

On se souvient que, dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, la tempête qui a dévasté la Gironde a occasionné l'inondation du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) du Blayais. Plus de 90.000 m³ d'eau, qui avaient envahi certains sous-sols des bâtiments combustibles des tranches 1 et 2, ont été pompés et rejetés dans l'environnement du site (se reporter à SON n° 106-107).

L'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire - Département de protection de l'environnement - effectuait, début janvier 2000, des prélèvements dans l'environnement aquatique et terrestre proche du CNPE. Les analyses concluaient à "l'absence quantifiable d'effets des rejets" des eaux d'inondation de la centrale sur les échantillons analysés.

Faisant référence à ces événements, l'association Tchernobyl - expression girondine du Collectif "Sortir du Nucléaire" - saisissait, dans le courant du mois de mars 2000, le Président du Conseil Général de la Gironde d'une demande d'investigations autour du site du CNPE visant à la réalisation de mesures en plusieurs points du site - sous-sol des bâtiments combustibles compris - par un laboratoire indépendant (se reporter à SON n° 110).

Sur la base d'un accord de principe de la Commission Locale d'Information (CLI) du Blayais et à son initiative, des rencontres auxquelles assistaient les représentants du CNPE et de la Division des Installations Nucléaires de Bordeaux (DIN de la DRIRE Aquitaine) étaient alors organisées entre juin et septembre 2000. Au cours de ces réunions, les représentants du collectif ont choisi d'être assistés d'un expert de la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD).

Ces réunions ont permis de préciser le cahier des charges des investigations à mener ; et l'on s'est finalement acheminé vers la réalisation d'un bilan radio-écologique du CNPE du Blayais.

Basée sur l'étude critique des données disponibles en matière de

RAD a proposé de scinder cette problématique en quatre thèmes interdépendants :

- 1- Connaître tous les radionucléides présents dans les rejets du CNPE,
- 2- Apprécier les rejets radioactifs effectués par le CNPE (optimisation des rejets radioactifs),
- 3- Apprécier l'évaluation de l'exposition des populations riveraines à l'effet des rayonnements (évaluation théorique des doses reçues),
- 4- Evaluer le contrôle radiologique de l'environnement (analyse critique du programme de contrôle mensuel et annuel).

La convention tripartite entre le Conseil Général de la Gironde, maître d'ouvrage, le CNPE du Blayais et la CRIIRAD était signée le 26 avril 2001. L'expertise était commandée et débutait le 25 mai 2001, pour un coût de 160.000 francs, cofinancé à 50 % par le Conseil Général et l'Etat.

Le rapport définitif de cette étude a été remis à la CLI par la CRIIRAD, et la synthèse en a été présentée lors de l'assemblée générale de la CLI le 18 octobre 2002. Cette présentation avait été précédée, depuis début juillet, de rapports intermédiaires que nous avons soigneusement examinés et qui ont donné lieu à des observations transmises au Président de la CLI, Monsieur Jacques Maugéin, conseiller général, maire de Saint-André-de-Cubzac. Ces obser-



CNPE du Blayais

Photo : Guy KIESER

contrôles et de rejets des effluents radioactifs, cette expertise avait pour objet de recueillir puis d'analyser de façon critique les éléments permettant d'apprécier principalement l'impact des rejets radioactifs du CNPE du Blayais, en fonctionnement normal, sur les populations. La CRIIRAD

ventions ont été prises en considération et discutées lors de plusieurs réunions du comité de pilotage de cette étude avec les experts de l'Université de Bordeaux, Madame Françoise Hubert et le Docteur Bernard Basse-Cathalinat pour conduire à un premier avis de la CLI.

Les premières conclusions que l'on peut retenir et qui ont été largement diffusées par la presse sont qu'il existe, à la fois au CNPE du Blayais mais également dans tout le parc de centrales nucléaires français, des lacunes importantes dans les mesures de radioactivité émise à l'extérieur des centrales et dans l'évaluation des doses éventuellement reçues par les populations et l'environnement.

Sur l'initiative de la SEPANSO, la CLI est donc en train d'effectuer un classement des recommandations émises par la CRIIRAD afin de les adresser, en fonction de leur degré d'urgence et du sujet à traiter, soit à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (via la DIN de la DRIRE), soit à EDF, soit au CNPE du Blayais.

L'étude réalisée par la CRIIRAD a le grand mérite de fournir à nos associations et aux experts de la CLI une base de données techniques qui va leur permettre d'exiger de la part d'EDF les efforts nécessaires pour tendre vers le but recherché, à savoir : **aucun rejet radioactif dans l'environnement par les centrales existantes** (y compris lors du transport des déchets). Elle a en outre permis à la CLI de mieux appréhender le rôle qu'elle peut jouer pour favoriser une meilleure information du public sur les risques encourus.

Cette avancée ne préjuge cependant en rien des efforts importants qui restent à accomplir pour trouver une solution au traitement des déchets radioactifs et surtout pour empêcher le lancement, sans véritable débat préalable sur la politique énergétique française, d'un EPR ("European Pressurized Reactor") qui préfigurerait la

construction de nouvelles tranches dans les décennies à venir.

DORDOGNE

A propos des porcheries industrielles

Ce qui se passe actuellement sur la commune de Trémolat (Saint-Génies) est exemplaire.

Il s'agit d'une porcherie qui, au long des années, s'agrandit tellement que les résidents du voisinage ne supportent plus les odeurs, bruits, mouches... qui en émanent. C'est encore plus insupportable quand les bâtiments d'élevage sont situés à moins de 100 mètres, distance pourtant réglementaire, des habitations construites antérieurement.

La SEPANSO s'insurge contre la multiplication des extensions d'élevages de veaux et de cochons en Dordogne en tant qu'installations classées pouvant être nuisibles pour l'environnement et la santé publique.

Comme c'est le cas en Bretagne où la situation est devenue catastrophique, comme dans plusieurs autres régions de France où c'est moins connu mais grave tout de même, dans notre département les régularisations d'extensions sont fréquentes. Bien que les exploitations aient fonctionné dans l'illégalité parfois pendant plusieurs années, les autorisations sont accordées par l'administration sans aucune sanction, et cela permet à l'exploitant de bénéficier des subventions de l'Etat pour une mise aux normes en vigueur.

Même si on ne réside pas au voisinage de tels élevages, on peut s'inquiéter de la qualité de l'eau, que ce soient les eaux de surface ou, plus grave, les nappes phréatiques. Dans son récent rapport, l'Agence de l'Eau du Bassin Adour-Garonne se déclare préoccupée en particulier par les pollutions d'origine agricole.

Les épandages de lisier aux doses maximales admises ou dans des zones à risques font que la pollution par les nitrates - entre autres - est devenue habituelle. Faut-il attendre que la norme maximale admise de 50 mg par litre d'eau potable soit atteinte avant de s'alarmer ?

Ce qui aggrave le tout c'est que les contrôles sont inexistants : les administrations responsables n'en ont pas les moyens, paraît-il. Les réglementations existent, nous demandons qu'elles soient respectées par tous.

Par ailleurs, les quantités produites par ces élevages frisent la surproduction, la main d'œuvre utilisée est minime cependant et ces exploitations de plus en plus grandes aggravent la destruction de la société rurale. Ceux qui tirent le plus de profit de ce système sont les marchands d'aliments tout prêts pour ces animaux, ainsi que les divers intermédiaires entre le producteur, payé au prix faible, et le consommateur qui paie le prix fort pour une alimentation de qualité douteuse !

Concernant une extension de porcherie en plein air

Lettre de Gérard Charolles, Président de la SEPANSO Dordogne, au commissaire enquêteur :

La SEPANSO Dordogne a l'honneur d'émettre un avis négatif sur le projet d'extension d'élevage porcin sur le territoire de la commune de Saint-Aubin-de-Cadelech (24500).

Nous attirons, en particulier, l'attention des pouvoirs publics sur les risques de pollution des sources avoisinantes et par écoulements dans la rivière le Dropt.

En outre, le passage de 400 à 1.400 porcs générerait des nuisances à la qualité de la vie des riverains dont certaines habitations ne seront distantes que de quelques centaines de mètres des parcs d'élevage.

En conséquence, notre association émet un avis défavorable à ce projet, et, subsidiairement, sollicite une enquête complémentaire sur les incidences de cet élevage en particulier sur les eaux.

Enfin, plus subsidiairement encore, nous demandons des restrictions quant au nombre des animaux afin de limiter les pollutions.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'assurance de mes salutations distinguées.

PAYS BASQUE

Le sujet qui paraît faire incontestablement l'actualité de l'environnement en cette rentrée 2002, si l'on en juge par le nombre d'articles parus dans la presse locale, est le projet d'aménagement de la zone dite "Lac du Mouriscot" ou espace naturel du Bois de Boulogne à Biarritz.

Il est vrai qu'un projet d'aménagement de cet important quartier (150 hectares environ dont une partie urbanisée) est en pré-étude à la mairie de Biarritz. Des propositions et des suggestions ont été faites à la demande du SIAZIM (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Zone Biarritz-Mouriscot) et ont fait l'objet d'un document de travail interne exclusivement réservé à l'élaboration d'un projet.

Mais, las ! Comme le projet final devra de toutes manières faire l'objet d'une déclaration publique (qui permettra l'expropriation de certaines parcelles privées pour les reverser dans le domaine public), les intérêts en jeu – c'est-à-dire les plus-values – ont entraîné le détournement de ladite étude à usage interne et des copies "pirates" ont circulé. Avec la plus grande fantaisie, de fausses rumeurs ont couru sur les intentions de la mairie de Biarritz (exemples : construction d'une passerelle au-dessus du lac, aménagement de 4,3 hectares de parking...).

L'émotion était telle que le sénateur-maire de Biarritz a voulu faire une mise au point sur ce qui était devenu une véritable "affaire", au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue le 9 octobre 2002.

Soyons clairs : nous ne savons pas quelles sont les intentions réelles de la municipalité pour l'aménagement du site (une partie concerne Natura 2000) mais les assurances données par la mairie de Biarritz concernent une période de concertation de plusieurs mois (deux à trois) avec les Biarrotts, durant laquelle seront examinées et discutées toutes les options. Au terme de ce délai, un projet sera établi.

La SEPANSO Pays Basque a demandé – ce qui a été immédiatement accepté – à être consultée lorsque le projet sera prêt et à pouvoir faire ses observations sur le document qui lui sera remis.

Nul doute, donc, qu'il sera nécessaire de revenir sur cet aménagement.

BÉARN

SPPPI sur la zone de Lacq

Dans une circulaire en date du 12 juillet 2002, Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable rappelle que les tables rondes régionales et nationales qui se sont tenues après la catastrophe survenue le 21 septembre 2001 à l'usine Grande Paroisse (AZF) à Toulouse ont mis l'accent sur la nécessité d'engager une large réflexion sur la maîtrise des risques technologiques liés aux installations industrielles. Cette démarche va se mettre en place pour la zone de Lacq à travers un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), dont la première réunion a eu lieu le 3 février 2003. Nous avons été invités à y participer ainsi que l'association Santé Environnement du bassin de Lacq. Quatre groupes de travail pourront se

décliner autour des thèmes de réflexion suivants : air, rejets, risques et information.

Constitution d'un comité départemental de la protection animale

Il nous a été proposé de participer à la constitution de ce comité, qui sera chargé de différentes missions relatives à la condition animale.

Observatoire de l'eau des pays de l'Adour

À la suite des Etats généraux de l'Adour fin 2001, un nouveau conseil d'administration a été mis en place pour assurer une meilleure représentativité des usagers. Nous avons décidé de répondre favorablement à la demande qui nous a été faite de participer à cette instance. L'un des objectifs fixés par l'observatoire pour l'année 2002 a été la réalisation d'un atlas de l'eau sur les pays de l'Adour à usage grand public. Ce document devrait sortir très prochainement et comprendra :

- une présentation du bassin hydrographique, de sa démographie, des activités économiques,
- les prélèvements agricoles et usages de l'eau (eau potable et prélèvements pour l'industrie),
- la qualité de l'eau,
- les aménagements de rivières,
- les risques d'inondation.

Tourbière de Pédestarrès

Une nouvelle fois, nous avons été confrontés à un projet de renouvellement d'exploitation de la tourbière de Pédestarrès. L'arrêté préfectoral précédant du 16 juillet 1997 prévoyait la fin d'exploitation de cette tourbière avec remise en état pour juillet 2002.

Nous avons déposé à l'enquête publique pour marquer notre opposition à un tel projet. Ce dossier a fait l'objet de l'action coordonnée de nombreux

ses associations de protection de la nature nationales et régionales. Malgré notre mobilisation, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Un projet d'arrêté n'autorisant pas le renouvellement de l'exploitation a fait l'objet d'un examen par la commission carrières qui, à la majorité, l'a rejeté. Nous sommes en janvier et le préfet des Pyrénées-Atlantiques n'a pas encore pris de décision.

Barrage de Gardères-Eslourenties

Été 2002, le "Manifestal du Gabas", organisé par l'association Gabas Nature et Patrimoine, a permis une occupation festive et militante de la ferme Pécassou à Gardères, sur l'un des sites menacés par le monstrueux chantier. Avec des expositions, des conférences, des concerts, des animations culturelles et artistiques, et des activités de plein air... la vie est revenue dans la ferme !

Le bilan est très positif : de nouveaux soutiens, un impact médiatique fort (presse nationale et régionale, radios, télé...), une nouvelle émulation.

Par ailleurs, les actions juridiques se poursuivent (voir SON n° 117) et devraient se conclure vers la fin du mois de février. Mais le chantier avance...

Une lettre-pétition adressée au Président de la République circule depuis l'été et a recueilli près de 1.200 signatures.

En projet pour juin 2003, une marche symbolique et pacifique partira d'Eslourenties dans les Pyrénées-Atlantiques et traversera la plupart des sites concernés par des projets de barrages. D'étape en étape, la "Marche pour l'eau vivante" ira sur des lieux sensibles où le bon état écologique des rivières est mis en péril et où la qualité de l'eau est menacée pour informer les citoyens, par des conférences-débats, de la nécessité de préserver les rivières sauvages et "l'eau vivante".

Ce projet ne pourra se réaliser qu'avec le relais, à chaque étape, des associations locales pour inviter les citoyens, les élus, à venir débattre d'un sujet qui nous concerne tous, l'eau patrimoine commun de l'humanité.

Fabrèges

Nous suivons à nouveau ce dossier qui a fait l'objet d'un arrêté ministériel en juillet 2001, autorisant la construction de 800 lits supplémentaires. Cette année, c'est le conseil municipal de Laruns qui décide de relancer une étude de faisabilité sur la liaison Artouste-Gourette par le Soussouéou dont le vallon est classé depuis 1995.

Le combat contre les projets d'aménagement du Soussouéou qui a été une action phare du mouvement écologiste dans les années 70 risque d'avoir des prolongements dans les mois qui viennent.

LANDES

Le POS de Rion-des-Landes annulé

En tant qu'association agréée, la SEPANSO Landes avait demandé à être associée à la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Rion-des-Landes et avait ainsi émis des observations pour ce projet de document d'urbanisme.

La commune de Rion-des-Landes avait cru bon de ne pas prendre en compte certaines de ces observations de la SEPANSO Landes qui, lors de l'enquête publique en août 2000, les avait renouvelées auprès du Commissaire enquêteur ; à savoir la demande de protection de certains secteurs naturels sensibles comme les boisements le long des ruisseaux et la justification des zonages autorisant l'extension d'activités ayant un impact sur l'environnement comme l'usine SOLAGRA (traitement des déchets

provenant de l'abattage d'animaux).

Lors de cette enquête publique, l'association locale Rion Environnement, comme 146 familles de la commune, se sont opposées à l'extension du zonage UI au bénéfice de l'usine SOLAGRA tant que cette entreprise continuait de polluer, que ce soit la pollution d'un cours d'eau ou les nuisances olfactives portant jusqu'au centre ville.

Le Commissaire enquêteur, trouvant ces demandes justifiées, demandait que l'extension du zonage UI au bénéfice de SOLAGRA ne soit seulement accordée qu'après que cette installation classée ait maîtrisé ses pollutions.

Sans prendre en compte tous ces avis, le Maire de la commune proposait au Conseil municipal l'approbation en l'état de ce projet de POS.

Devant tant d'entêtement, les associations SEPANSO Landes et Rion Environnement, ainsi que 19 riverains déféraient ce POS au Tribunal administratif de Pau pour annulation.

Le jugement vient de tomber et le Tribunal administratif, en considérant que "Le Travailleur Landais", journal du Parti socialiste, ne pouvait constituer un journal d'annonces légales et que l'extension du zonage UI était illégale, a annulé la totalité du POS révisé et condamné la commune de Rion-des-Landes à payer 800 euros aux requérants.

Ce POS étant annulé, la commune de Rion-des-Landes se trouve dorénavant avec plusieurs opérations d'urbanisme illégales (lotissement et permis de construire) et le projet du Conseil Général des Landes de création d'un aérovillage pour milliardaires est lui aussi annulé. Gribouille n'aurait pas fait mieux.

La SEPANSO Landes peut constater que "l'entêtement suicidaire" ne concerne pas seulement certains élus de communes littorales. ■

Pétition chaluts pélagiques

Bravo, continuons !

L'évolution des pratiques de pêche de ces vingt dernières années, avec le développement du chalutage pélagique et son impact alarmant dans le Golfe de Gascogne, ont conduit l'association Itsas Geroa ("l'avenir de la mer" en Basque) qui regroupe bon nombre de pêcheurs artisanaux et la SEPANSO à se rapprocher pour rechercher ensemble comment préserver la biodiversité marine et sauvegarder, voire encourager, une pêche écologiquement responsable.

Une grande campagne de sensibilisation a été lancée en 2001, avec notamment la diffusion d'une pétition dont le but est d'obtenir un moratoire sur l'utilisation de ces engins de pêche, responsables d'une diminution dangereuse des ressources en poissons et de la mort de milliers de dauphins chaque année. Pour cela, la plus large pression de l'opinion publique est indispensable.

Un deuxième bilan des signatures a été réalisé fin décembre 2002 :

8.051 personnes

avaient déjà soutenu cette démarche. Nous les remercions pour leur engagement en faveur de la vie marine et les engageons à continuer à en parler autour d'eux.

La pétition circule toujours et nous espérons collecter encore de nombreuses signatures pour appuyer notre demande auprès des autorités nationales et européennes.

Si vous êtes de ceux qui ne l'avez pas encore signée, vous pouvez vous la procurer, ainsi que la plaquette de la campagne, sur notre site Internet [<http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/>], ou en téléphonant à notre secrétariat (05.56.91.33.65), ou encore en passant nous voir dans nos locaux, 1 rue de Tauzia, à Bordeaux. Nous nous ferons un plaisir de vous en adresser quelques exemplaires à faire signer dans votre entourage.

Merci à tous.

PÊCHE

LE BOVE DES PECHEURS

Les 6 et 7 octobre 2002, Thomas Xavier Kocherry, invité permanent du Forum mondial des populations de pêcheurs, est venu au Pays Basque sur invitation d'Itsas Geroa.

Ce prêtre indien, avocat et représentant d'un syndicat regroupant plusieurs millions de pêcheurs (NFF), promène son bâton de pèlerin à travers la planète et se bat, maintenant depuis trente ans, contre les injustices.

Son message repose sur un principe majeur : la terre, l'eau et la forêt sont un patrimoine commun de l'humanité, et en aucun cas, une minorité d'états, d'entreprises ou d'organismes ne doivent s'approprier et privatiser ce bien universel. Pour lui, il est intolérable que 20 % de la population mondiale exploite à son seul profit 80 % des ressources et richesses de notre planète. Il vise tout particulièrement dans ce discours le G7 et les multinationales qui imposent leurs vues à travers l'OMC. Ceci, à son avis, ne peut conduire qu'à un désastre universel.

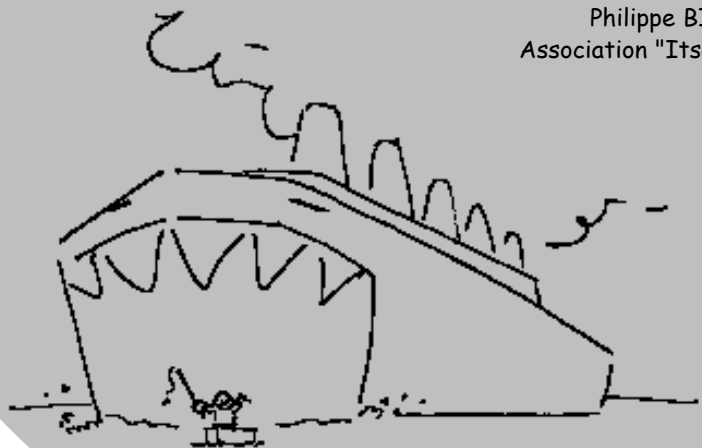
D'un côté une immense majorité de pêcheurs pour qui le poisson est uniquement un problème de subsistance donc de survie, et de l'autre des flottes industrielles, techniquement très performantes, utilisant des engins destructeurs et non sélectifs et qui, après avoir pillé leurs propres mers, s'attaquent à celles des pays du Tiers-Monde. En outre, pour les aides, ces armements profitent d'importantes aides publiques et leurs états versent de grosses sommes d'argent aux états riverains.

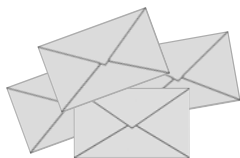
Thomas Xavier Kocherry s'est retrouvé face à des journalistes français le 6 à Saint-Jean-de-Luz, et espagnols le 7 à l'auditorium de l'aquarium de San Sebastian. Sa conférence, dans ce même lieu, a été placée sous le thème : "Pêche, globalisation et développement durable".

Il est reparti très satisfait de son séjour en Pays Basque et de l'accueil qui lui a été réservé. L'organisation et le déroulement de cette escale entre Rio de Janeiro et Bombay a été entièrement sous la responsabilité de notre association Itsas Geroa (avenir de la mer).

Thomas Kocherry a fait remarquer, à qui voulait l'entendre, que notre lutte pour une pêche responsable, notre conception du métier de pêcheur et notre souci de la préservation des ressources halieutiques s'intégraient parfaitement dans l'état d'esprit de ce Forum mondial des populations de pêcheurs.

Philippe BISSIERE,
Association "Itsas Geroa"





FAITES-NOUS CONNAÎTRE !

Ne jetez pas vos anciens numéros après les avoir lus. Une bonne solution consiste à les déposer dans la salle d'attente de votre médecin, avec son accord naturellement, ou tout autre lieu recevant du public.

Épandages sauvages

Mme M. TRANCHANT (33)

J'ai été amenée à faire une enquête personnelle sur la pyrale du maïs et sur les traitements aériens (épandages) auxquels donnait lieu ce parasite. J'ai découvert des choses surprenantes qui, après réflexion, sont très révélatrices de la façon dont sont gérées les affaires dans ce pays réputé de droit... Aussi ai-je jugé opportun de vous communiquer le résultat de cette recherche...

Le point de départ de l'affaire : les 12 et 13 septembre 2002, deux hélicoptères (ou le même à deux reprises), volant à basse altitude, sont passés au dessus de mon domicile situé à Bonin près de la bretelle qui, depuis la Réole, rejoint l'autoroute A62 vers la sortie n° 4. Apparemment, ces deux hélicoptères se dirigeaient vers la commune voisine de Fontet (Gironde) ou un peu plus loin vers Meilhan (Lot-et-Garonne). J'ai interrogé les gens du pays pour savoir la raison de ces survols : on m'a répondu que c'était le moment de traiter le maïs contre la chenille, c'est-à-dire la pyrale. En effet, d'importantes cultures de maïs existent entre la Garonne et le canal latéral, ou en bordure de ce

dernier, sur les communes de Fontet, Hure et Meilhan. On y cultive, entre autres, le maïs doux ("sweet corn"). D'une année sur l'autre, le maïs succède au maïs sur les mêmes parcelles, donc il ne faut pas s'étonner s'il y a de graves problèmes de parasitisme. En outre, les parasites deviennent de plus en plus résistants, donc il faut forcer les doses.

Je me suis rendue à "Terres du Sud", une puissante coopérative qui possède un magasin à Marmande et j'ai demandé au vendeur quels étaient les traitements les plus couramment utilisés, notamment par épandages, contre la pyrale du maïs. Sans hésiter, il me répondit :

- 1- La Deltaméthrine, commercialisée sous le nom de Décis,
- 2- La Lambda-Cyhalothrine, commercialisée sous le nom de Karaté technique Zeon.

Ces deux produits sont classés toxicologiquement...

Ensuite, je me suis rendue chez Monsieur Marty, pharmacien au Rouergue, près de la Réole, pour savoir les effets de ces deux produits sur l'organisme humain et sur les animaux : ce sont des neuro-toxiques, mortels pour les chenilles... et les abeilles, dangereux pour les êtres humains et les animaux domestiques. Chez le chien par exemple, ils provoquent des mouvements convulsifs accompagnés d'une hyper-salivation qui conduisent l'animal à la mort par

épuisement. Chez l'être humain, les malaises les plus couramment constatés sont une forte irritation des yeux et des bronches pouvant entraîner un "bronchospasme" particulièrement dangereux pour les asthmatiques. Et ce ne sont là que les effets immédiats du produit...

Incroyable mais vrai... : j'ai cherché à savoir si les mairies concernées par ces épandages en avaient été averties : on m'a dit que non. J'avais peine à le croire. J'ai donc téléphoné et écrit aux administrations concernées. Il y en a deux : la Direction de l'Aviation Civile à Mérignac, et la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt).

Ces deux administrations semblent s'ignorer l'une l'autre :

- La première s'occupe de la partie technique concernant les avions et ne s'intéresse nullement aux produits utilisés dans ces épandages, ni des conditions dans lesquelles ils ont lieu (respect des doses, mesures de sécurité).
- La deuxième est censée contrôler la nature des produits utilisés et les conditions dans lesquelles ils sont effectués.

Or, la législation en la matière est assez sévère et même contraignante : "les terrains d'atterrissage et les zones d'application des traitements aériens seront signalés de façon apparente et interdits aux animaux domestiques, ainsi qu'à toute personne

Vous nous avez écrit...

Nous reproduisons ici une enquête personnelle tout à fait remarquable à laquelle s'est livrée une habitante du Réolais, en Gironde, et qui l'a laissée pour le moins perplexe...

étrangère aux traitements" (article 6 de l'arrêté du 25 février 1975). De plus, selon la circulaire n° 8002 du 16 avril 1984, chaque traitement est soumis à une double déclaration de la part du donneur d'ordre : la première de pré-intervention doit parvenir au moins trois jours à l'avance au chef de la circonscription, la deuxième est une déclaration de post-traitement.

Oui, mais comment ça se passe en réalité sur le terrain ? Aucun habitant de Fontet n'a aperçu de panneaux signalant les zones de traitement, le nom du produit utilisé, les risques encourus. Dès lors, comment se prémunir d'un danger qu'on ignore ? Quelqu'un serait bien placé pour le faire : c'est le maire du village, mais on l'ignore superbement : "il n'y a pas d'obligation d'avertir les maires des traitements aériens" (lettre de Monsieur Coussy, chef de service à la DRAF, 2 octobre 2002).

Ainsi, vingt ans après la loi "droits et libertés des communes", le maire, théoriquement responsable de la sécurité de ses administrés, est tenu dans l'ignorance. Et la double déclaration est rarement remplie.

Dans la pratique, ce sont les sociétés d'hélicoptères qui, disposant d'une autorisation permanente de l'aviation civile, effectuent les traitements au nom de leurs clients (il y a d'ailleurs là un puissant "lobby"). Mais, il n'est pas interdit à un particulier de louer un hélicoptère pour réaliser ce que bon lui semble : il lui suffit de présenter une pièce d'identité et son brevet de pilote... NB : le plan vigipirate est toujours en application...

Conclusion, si vous n'êtes pas content :

- Vous relevez le numéro de l'hélicoptère (textuel !).
- Vous identifiez à partir de là la compagnie à laquelle il appartient et vous exigez qu'il vous livre le nom du commanditaire.

- Si vous éprouvez quelques malaises (exemple : crise d'asthme), vous faites faire un certificat médical.

- Vous faites venir un huissier pour qu'il fasse un prélèvement sur la zone traitée, lequel prélèvement sera envoyé (à vos frais bien sûr) dans un laboratoire agréé afin d'être analysé.

- A vous de faire la preuve ensuite que le produit analysé est bien la cause directe de vos malaises.

- Vous pourrez alors enfin porter plainte devant le tribunal, sans oublier d'invoquer, entre autres, l'ordonnance royale du 19 juillet 1845 sur "les substances vénéneuses"...

Franchement, de qui se moque-t-on ? Cette affaire me semble révélatrice de la façon dont ce pays est gouverné (quelle que soit l'équipe au pouvoir). Face à la pression des écologistes et autres citoyens qui défendent leur cadre de vie... et leur santé, l'Etat élabore une législation sévère, voire tatillonne, mais se désintéresse totalement de son application. Sur le terrain, les "lobbies" font la loi !

Pour la chasse, c'est exactement la même chose ! Tartuffe se porte à merveille et le père Ubu aussi !

Cette histoire d'épandage aérien est exemplaire à bien des titres. La pugnacité dont a fait preuve notre informatrice pour trouver les responsables révèle la situation ubuesque de l'administration devant de tels faits. Rappelons d'autres cas d'épandage (en viticulture) comme à Pomerol où un viticulteur "bio" se trouvait si près d'un célebrissime cru qu'il en subit la pulvérisation sans indemnité. Un autre "bio" dans l'Entre-deux-Mers vit le feuillage de sa vigne perforé par la gramoxone lors de l'épandage chimique réalisé par un voisin. La chimie a-t-elle tous les droits, celui d'empoisonner tout en violant la propriété privée ?... ■

OGM

LE REFUS DES SUISSES

C'est une première : en Suisse, après le refus du Parlement de décréter un moratoire sur les OGM, les agriculteurs et les grands distributeurs ont décidé d'un commun accord de renoncer volontairement aux produits qui en contiennent, afin de conserver la confiance des consommateurs et d'éviter tout risque de contamination. Mieux, les produits suisses garantis sans OGM seront estampillés d'un label "Suisse Qualité" les identifiant clairement. Une démarche applaudie par la Fédération alémanique pour la protection des consommateurs... Qu'attendent la FNSEA et les grands de la distribution en France ?

PLACE A LA LUTTE BIOLOGIQUE

En octobre dernier, à Montpellier, lors d'un forum international consacré à la lutte biologique, des chercheurs - notamment de l'INRA (Institut National pour la Recherche Agronomique) - ont rappelé que la lutte biologique constituait une excellente alternative aux OGM. Un exemple : des lâchers de trichogramme, un hyménoptère, permettent de protéger efficacement les cultures de maïs contre la pyrale, un papillon responsable de ravages parfois importants. Aujourd'hui, en France, 15 % des cultures de maïs sont ainsi protégées, avec des résultats plus que satisfaisants. Ces techniques de lutte biologique, étudiées depuis plus de vingt-cinq ans, ont fait leurs preuves et témoignent des possibilités qu'offrent certaines recherches scientifiques de développer des procédés "écologiquement corrects".

Source : "Les quatre saisons du jardinage" n° 138 (janv-fév 2003)

D'après dossier de presse de la
Mission Vison d'Europe
Menjucq - 40110 Arjuzanx
Email : vison.europe@laposte.net

Le Vison d'Europe

Un animal sauvage menacé de disparition



Un plan de conservation et de restauration

Le Vison d'Europe est sans doute aujourd'hui l'un des mammifères carnivores les plus menacés d'Europe. Face à cette situation, un "réseau Vison d'Europe" a été créé en 1991, regroupant plusieurs centaines de personnes issues des associations de protection de la nature, de l'ONF, des fédérations de chasseurs et des associations de piégeurs. Le rôle de ce réseau est d'étudier l'aire de répartition de l'espèce et d'identifier les causes de sa régression pour permettre la mise au point de stratégies de préservation adaptées. A partir des résultats de ces recherches, le Ministère de l'environnement a mis en œuvre, en collaboration avec de nombreuses associations (dont la SEPANSO), un ambitieux "plan de restauration du vison d'Europe", prévu pour une période de cinq ans (1999-2003).

Une espèce en voie de disparition

Les études du "Réseau Vison d'Europe" ont montré que cette espèce, *Mustela lutreola*, a connu en l'espace d'un siècle un déclin important et rapide. Au siècle dernier, le vison d'Europe était encore signalé dans presque toute l'Europe à l'exception de la Scandinavie, des îles britanniques et du pourtour méditerranéen. Aujourd'hui, il ne subsiste plus que deux noyaux de peuplement du vison, l'un situé en Russie centrale et orientale, et l'autre en France et en Espagne.

En France, son déclin a été très rapide. Au début du siècle, le vison d'Europe était encore présent dans trente-huit départements. Aujourd'hui, les campagnes de capture du Réseau Vison d'Europe ont montré que la situation était particulièrement inquiétante puisqu'on ne le trouve plus que dans sept départements de la façade atlantique : la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, la Gironde, le Lot-et-Garonne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. En moins de vingt ans, le territoire du vison d'Europe s'est donc réduit comme une peau de chagrin. De plus, il est probable que ses effectifs se comptent à présent en centaines plutôt qu'en milliers, et les études montrent que cette situation continue de s'aggraver.

Les causes de sa régression

Cette très forte régression du vison d'Europe n'est-elle pas due à une cause unique, mais plutôt à une conjonction de facteurs néfastes. Quatre causes principales sont généralement évoquées par les spécialistes.

La première est sans doute la **destruction des habitats**. Le vison d'Europe est en effet souvent défini comme une espèce semi-aquatique, strictement inféodée aux milieux humides. Or, la destruction des zones humides, très marquée dans la seconde moitié du vingtième siècle, a sans doute été très négative pour le vison. Ce phénomène est encore aggravé par les dégradations constantes que subissent de nombreux milieux naturels occupés par l'espèce (pollutions, artificialisation de la végétation...).

De plus, les **destructions directes** que le vison a subies au cours du vingtième siècle ont sans doute joué un rôle non négligeable dans son déclin. En effet, cette espèce a été longtemps piégée pour sa fourrure. Aujourd'hui, elle n'est plus chassée, puisque l'espèce est protégée depuis 1976, mais des animaux sont parfois encore détruits par erreur. Il est en effet difficile de distinguer le vison d'Europe du vison d'Amérique, qui fait souvent l'objet de campagnes de destruction, mais aussi du putois, qui est classé "nuisible" dans certaines régions. A ces erreurs d'identification, il faut également ajouter d'autres formes de destruction directe comme la mortalité routière et la prédation par les chiens errants. Il est également possible que le vison d'Europe soit parfois indirectement

tement victime des campagnes d'empoisonnement des "rongeurs déprédateurs". Ces animaux sont en effet des proies potentielles du vison d'Europe, et des cas d'intoxications secondaires (par consommation d'animaux empoisonnés) ont été mis en évidence chez les carnivores.

Par ailleurs, **la compétition avec le vison d'Amérique** explique sans doute en partie la régression des effectifs du vison d'Europe. La présence de plus en plus importante du vison d'Amérique sur notre territoire est probablement préjudiciable au vison d'Europe. En effet, les deux espèces rentrent en compétition pour les ressources, puisqu'elles occupent les mêmes niches écologiques et les mêmes zones humides, et il semble que le vison d'Amérique ait l'avantage sur son cousin européen. Cette compétition écologique contribue donc certainement à fragiliser indirectement le vison d'Europe. Or, depuis son introduction sur notre territoire il y a une cinquantaine d'années, le vison d'Amérique ne cesse de s'étendre, au point qu'il pourrait bien, si son essor n'est pas stoppé à temps, coloniser la totalité du réseau hydrographique encore occupé par le vison d'Europe.

Enfin, **l'action d'agents pathogènes** est souvent évoquée pour expliquer la régression du vison d'Europe. Une des hypothèses est que le vison d'Amérique aurait introduit un agent infectieux auquel il résisterait lui-même relativement bien, mais qui causerait d'importants dégâts aux populations de vison d'Europe non protégées. Les études du "Réseau Vison d'Europe" ont ainsi permis d'estimer que 15 à 20 % des visons d'Europe étaient touchés par la "maladie aléoutienne", une maladie connue pour faire de gros dégâts sur les élevages du vison d'Amérique, mais dont les effets sur le vison d'Europe sont encore mal connus.

Le déclin du petit mustélide est donc sans doute le résultat d'une conjonction de facteurs négatifs indé-

pendants, mais agissant en synergie pour le fragiliser toujours davantage.

Les actions de conservation

Le "plan de restauration du vison d'Europe" a donc pu définir, à partir des recherches du "Réseau Vison d'Europe", un ensemble de stratégies de conservation permettant de lutter contre ces menaces multiples. L'objectif de ce plan de restauration est donc, d'une part de ralentir puis de stopper le déclin actuel de la population française du vison d'Europe, et d'autre part de permettre la recolonisation d'une partie de l'aire de peuplement perdue ces dernières années.

Ce plan de restauration, qui couvre la totalité des départements français où la présence du vison d'Europe est encore signalée, prévoit donc notamment :

- **La conservation des habitats.** Il s'agit de préserver les zones humides que peuple le vison d'Europe (cours d'eau forestiers, boisements inondables, prairies humides...). Pour ce faire, le plan prévoit une brochure technique, destinée à l'ensemble des gestionnaires de ces milieux, exposant les mesures et les consignes nécessaires à une meilleure préservation des espaces fréquentés par le vison d'Europe. De plus, la mise en place du réseau Natura 2000 devrait contribuer également à la préservation de ces espaces.
- **La lutte contre les formes de destruction directe** et les diverses causes de mortalité. Dans le cas des espèces hautement menacées comme le vison d'Europe, la mort de chaque animal accélère le processus de disparition. Les nouvelles infrastructures de transports seront donc systématiquement équipées d'ouvrages de franchissement adaptés afin d'éviter les collisions avec les véhicules. Afin d'éviter les piègages accidentels, le plan prévoit également de remplacer dans les zones

fréquentées par le vison les pièges tuants par des pièges cages permettant de relâcher les animaux capturés par erreur.

- **Le contrôle de la population du vison d'Amérique.** Afin de stopper la progression du vison d'Amérique, concurrent potentiel du vison d'Europe, le plan de restauration prévoit la mise en place d'un vaste réseau de piègeurs dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, régions dans lesquelles le vison d'Amérique continue de s'étendre. Il s'agira donc essentiellement de piéger systématiquement les cours d'eau de ces régions pour en éliminer le vison d'Amérique.
- **La sensibilisation et la formation.** Afin d'optimiser les résultats de ces différentes mesures, le plan de restauration prévoit d'intégrer la problématique de la conservation du vison d'Europe dans les programmes de formation des organismes chargés de la gestion et de l'aménagement des milieux aquatiques et des zones humides. De même, le plan prévoit une campagne de sensibilisation et de formation auprès des piègeurs et des personnes chargées de la lutte contre les "ennemis des cultures".
- **La poursuite des recherches en cours.** Enfin, le plan de restauration prévoit bien sûr la poursuite et le développement des recherches actuelles sur la répartition et la situation du vison d'Europe, afin de mieux comprendre les causes du déclin de cette espèce et de mieux connaître ses exigences écologiques.

Nous espérons donc que ces mesures, qui sont le résultat de nombreuses années de recherche et de lutte pour la protection du vison d'Europe, porteront leurs fruits. Et nous espérons que ce plan de restauration permettra effectivement à ce petit mustélide, qui fait partie des trésors de notre patrimoine naturel, de se maintenir dans nos vallées. ■

Note de lecture de
Pierre DELACROIX

Note de lecture

USINES A RISQUES

A la suite de la catastrophe de l'usine AZF, Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, a demandé au Conseil Economique et Social Régional (CESR) de mener une réflexion sur la gestion du risque dans les 80 sites Seveso d'Aquitaine et de faire des propositions.

Cette instance, qui regroupe des représentants du patronat, des syndicats, des universités et du milieu associatif (dont la SEPANSO et des associations amies), a remis un rapport dont les grands axes concernent la prévention du risque, la réglementation, la formation, les transports et l'avenir des industries à risques.

Ce rapport, intitulé "Etablissements classés Seveso et développement économique en Aquitaine", a été finalisé en octobre 2002. Il est consultable au siège de la SEPANSO.

L'écologie dans tous ses états

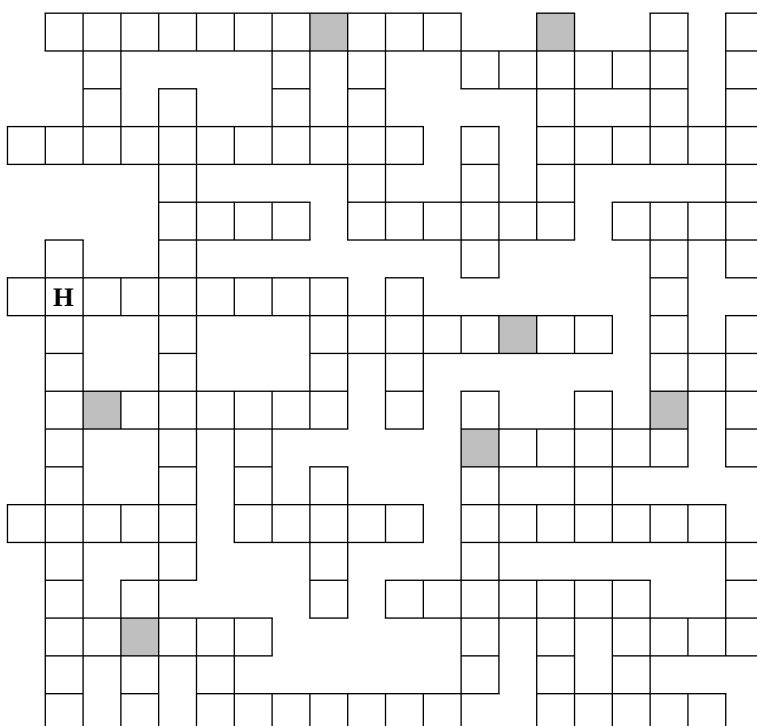
Michel Lamy - Editions Ellipses - L'Esprit des Sciences - 2002

Les éditions Ellipses s'adressent principalement aux étudiants. Mais la série "L'esprit des sciences" vise un public plus large, en quête d'une culture dépassant la simple approche scientifique, pour s'autoriser des liens avec bien d'autres thèmes.

Le petit livre qu'a récemment sorti Michel Lamy sur l'écologie est de ceux-ci. L'auteur a été, en plus de ses fonctions à l'Université de Bordeaux, président du Comité Départemental de l'Environnement auprès du Conseil Général de la Gironde. Il en a tiré quelques réflexions sur le laborieux passage de l'écologie scientifique à l'écologie appliquée, à travers la moulinette politique. C'est pour partie ce qui explique les qualités de ce petit ouvrage. Simple, clair, direct, concret, il est difficile, tout en gardant la hauteur de vue et la brièveté qu'impose le format, de résumer aussi clairement l'écologie "science", d'évoquer de façon plus précise l'écologie "philosophie", et d'être plus à jour sur l'écologie "politique" et ses difficultés. La bibliographie, étonnamment équilibrée et récente, comme l'index - où l'on va de Ramade et Jacquard à Haeckel et Darwin, de Charbonneau et Ellul à Ferry ou Larrère, ou enfin de Lepage et Poujade à Voynet et Mamère - résume la richesse de ce *petit manuel de l'essentiel* que nous offre ici Michel Lamy. A lire pour ceux qui ont envie de faire un point utile sur l'écologie scientifique, philosophique et politique.

LA NATURE EN FOLIE

Par Aurélien Plichon



Remplacez les mots à leur bonne place et trouvez ensuite notre invité mystère en rangeant dans le bon ordre les cases grisées.

3 lettres

ANE
OIE
RAT

4 lettres

ANAX
BUSE
CERF
EMEUE
GNOU
GRUE
IRIS
IULE
LAIE
LOIR
LOUP
MITE
MNIE
PAON

RAIE
TAON

5 lettres

LEROT
NONNE
URUBU

6 lettres

EPEIRE
FAISAN
LIEVRE
LOUTRE
STERNE
TORTUE
VIPERE

7 lettres

ALYSSON
ARGIOPE

BALEINE
CIGOGNE
TRISTAN

8 lettres

ALOUETTE
ESCARGOT
RAINETTE

9 lettres

CHEVREUIL

11 lettres

CHEVECHETTE
LINAIGRETTE

13 lettres

BERGERONNETTE
CHEVREFEUILLE

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SECRÉTARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/>

Affiliée à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, c'est une fédération régionale regroupant des associations locales ou spécialisées :

SEPANSO PAYS BASQUE	Hôtel de la Mairie - BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE
SEPANSO BÉARN	MJC du Lau - Avenue du Loup - 64000 PAU Tél. 05.59.84.14.70 - Fax. 05.59.06.84.78 Adresse électronique : sepansobearn@wanadoo.fr
SEPANSO DORDOGNE	13 place Barbacane - 24100 BERGERAC Tél-Fax. 05.53.73.12.71 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr
SEPANSO GIRONDE	1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
SEPANSO LANDES	Chez Monsieur Georges CINGAL 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE Tél. 05.58.73.68.11 - Fax. 05.58.73.14.53 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr
SEPANSO LOT-ET-GARONNE	Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS Tél-Fax. 05.53.67.14.11
AQUITAINE ALTERNATIVES	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.81.95 Adresse électronique : aquitaine-alternative@wanadoo.fr
CREAQ Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.57.95.97.04 Adresse électronique : creaq_asso@yahoo.fr
L'AGUNA L'Association des Guides Naturalistes	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.94.76.53
LPO AQUITAINE Ligue pour la Protection des Oiseaux	Maison de la nature et de l'environnement 3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél-Fax. 05.56.91.33.81 Adresse électronique : lpo_aqu@club-internet.fr
GREMMS Groupe de Recherche et d'Etudes des Mammifères Marins de la SEPANSO	Fédération SEPANSO 1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

Adhésions - Abonnements 2003

- | | | | |
|---|----|---|------------|
| ☐ Adhésion individuelle | 14 | □ | (91,83 F) |
| ☐ Adhésion individuelle + abonnement à la revue Sud-Ouest Nature | 28 | □ | (183,67 F) |
| ☐ Abonnement à la revue Sud-Ouest Nature (4 numéros) | 19 | □ | (124,63 F) |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : Pierre Davant
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - G. Cingal - P. Delacroix - V. Fournier - G. Kieser - S. Maslak
Réalisation : Karine Eysner - Izabel Maillé Illustrations : Hadrien (p.9-23)

AVEC CHAQUE ARRIVAGE, IL FAUT RECOMMENCER !



Photos : Stéphane BUILLES (ci-contre) / Jean-Jacques BOUBERT (vignette)

LIRE ARTICLE PAGE 4